



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT CÔTE D'IVOIRE
MCA-CÔTE D'IVOIRE

PLAN D'ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

PROJET EMPLOYABILITE ET PRODUCTIVITE (PROJET COMPÉTENCES)
DU PROGRAMME COMPACT COTE D'IVOIRE

MAI 2019

Table des matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
1 INTRODUCTION	4
1.1 Contexte	4
1.2 Présentation des projets du Compact	4
1.2.1 Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité	4
1.2.2 Projet « Abidjan Transport »	5
1.3 Eléments de conception	6
1.4 Impacts environnementaux et sociaux	6
1.5 Localisation et sites de réalisation des infrastructures du projet Compétences	8
2 OBJECTIFS	8
3 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	8
4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	9
4.1 Identification des parties prenantes	10
4.2 Catégorisation des parties prenantes	11
5 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	13
5.1 Approche d'engagement des parties prenantes.....	13
5.2 Opérationnalisation de l'approche d'engagement	14
5.3 Prise en compte des personnes vulnérables dans les activités d'engagement	17
6 MOYENS ET OUTILS DE COMMUNICATION	17
7 MECANISME D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DES GRIEFS	19
Procédure de résolution des plaintes	20
8 PLANIFICATION ET SUIVI DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT	21
8.1 Planification des activités d'engagement des parties prenantes.....	21
8.2 Responsabilité de la supervision	21
8.3 Intégration dans le SGES	21
8.4 Activités d'engagement des parties prenantes réalisées.....	22
8.5 Ressources humaines et formation du personnel.....	22
9 Annexe 1 : Liste des Parties Prenantes et sous-activités du Projet Compétence d'intérêt pour la partie prenante	23
10 Annexe 2 : Activités d'Engagement et Communication avec les Parties Prenantes réalisés à ce jour 85	
11 Annexe 3.1: Plan d'engagement et Communication, Construction des Collèges de Proximité (CDP) 91	
12 Annexe 3.2: Plan d'Engagement et Communication, Formation Initiale des Enseignants.... 98	
13 Annexe 3.3: Plan d'Engagement et Communication, Centres de Formation Technique et Professionnelle	104
14 Annexe 4.1- Catégorisation Des Parties Prenantes de la sous-activité Construction des CDP 109	
15 Annexe 4.2- Catégorisation des Parties Prenantes, Formation Initiale des Enseignants..... 113	
16 Annexe 4.3- Catégorisation des Parties Prenantes, Centres de Formation Technique et Professionnelle	116
17 Annexe 5 : Plan Trimestriel : Engagement et Communication Avec les Parties Prenantes.. 119	
18 Annexe 6 : Procédure du mécanisme de règlement des griefs	122
19 Annexe 7 : logigramme du mécanisme de gestion des griefs	125

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD : Agence Française de Développement
ASS : Afrique Subsaharienne
C2D : Contrat de Désendettement et de Développement
CEPE : Certificat d'Étude Primaire Élémentaire
CDP : Collège de proximité
COGES : Comité de gestion des établissements scolaires
DAPS-COGES : Direction d'Animation, de Promotion et de Suivi des COGES
DELC : Direction des Ecoles, des Lycées et Collèges
DREN : Direction Régionale de l'Éducation Nationale
DPFC : Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSPS : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DVSP : Direction de la Veille et du Suivi Pédagogique
EPS : Éducation Physique et Sportive
ENS : École Normale Supérieure
ENSEA : École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée
ETFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle
IIBE - UNESCO : Institut International de Planification de l'Éducation-United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
GRETAf-CI : Groupe d'Études sur l'Éducation en Afrique- section Côte d'Ivoire
GoCI : Gouvernement de Côte d'Ivoire
IAP2 : International Association for Public Participation
INJS : Institut National de la Jeunesse et du Sport
MCC : Millennium Challenge Corporation
MCA-CI : Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire
MENETFP : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAMT : Plan d'Action à Moyen Terme
PAREC : Projet d'Appui à la Réforme des Collèges
PSE : Plan Sectoriel Éducation
PSO : Programme de Scolarisation Obligatoire
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PUAEB : Projet d'Urgence d'Appui à l'Éducation de Base
RESEN : Rapport d'État du Système Éducatif National
RIP-EPT : Réseau Ivoirien Ecole Pour Tous

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire (GoCI) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé le 7 Novembre 2017 un Programme Compact « le Compact- Côte d'Ivoire » d'un montant de 524.740.000 USD pour financer des projets identifiés dans les secteurs de l'éducation et du transport à l'issue d'une analyse des contraintes à la croissance économique menée conjointement par des économistes ivoiriens et de MCC. Pour rappel, cette analyse a permis d'identifier les points suivants comme contraintes majeures à la croissance économique en Côte d'Ivoire : (i) un faible niveau du capital humain ; (ii) la difficulté de mobilité des personnes et des biens, particulièrement à Abidjan ; (iii) un manque d'accès aux terrains à usage industriel ; et (iv) la lourdeur administrative et l'imprévisibilité du paiement des taxes.

A travers un processus de consultation et d'analyses multicritères, le MCC et le GoCI ont défini le cadre de l'investissement du Programme Compact- Côte d'Ivoire pour se concentrer sur deux des contraintes majeures, à travers les solutions suivantes : (i) le développement du capital humain à travers des investissements dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle et (ii) l'amélioration des conditions de transport urbain à Abidjan.

L'objectif du Programme Compact - Côte d'Ivoire est la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique. Le Compact - Côte d'Ivoire comprend deux projets : Le projet « **Compétences pour l'Employabilité et la Productivité** » et le Projet « **Abidjan Transport** ».

La durée du programme Compact est de 5 ans, à compter de la date de l'entrée en vigueur. L'exécution du Compact-Côte d'Ivoire sera assurée par le Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire. Cette entité, créée par l'Ordonnance n° 2017-820, du 14 Décembre 2017, est administrée par un Conseil d'Administration.

1.2 Présentation des projets du Compact

1.2.1 Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité

Le Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité, désigné ci-après «Projet Compétences» a pour objectifs : (i) d'augmenter le nombre d'années d'études reçues et d'améliorer l'acquisition de compétences de base demandées comme la lecture, les mathématiques ainsi que les compétences soft, pour les élèves du premier cycle du secondaire; et (ii) d'améliorer l'acquisition de compétences techniques demandées par le marché du travail et d'augmenter les taux d'insertion des diplômés des centres de formation technique et professionnelle financés par le MCC.

Le Projet Compétences comprend deux activités principales : **(i) l'Activité Enseignement Secondaire et (ii) l'Activité Enseignement Technique et Formation Professionnelle « Activité d'ETFP »**. Chaque activité se décompose en sous-activités.

- i. **L'Activité Enseignement Secondaire** a pour objectif d'améliorer l'accès à l'enseignement secondaire, la qualité et la gouvernance de l'enseignement secondaire. L'activité sera conduite à travers quatre sous-activités :
 - a. Construction de nouveaux collèges de proximité pour un accès équitable à l'éducation ;
 - b. Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants ;
 - c. Politique genre en éducation et renforcement institutionnel ;
 - d. Renforcement des systèmes pour la prise de décision en améliorant le système de gestion de l'information du MENEFTP.

L'activité d'enseignement secondaire cherche à améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire de premier cycle dans deux zones de croissance économique retenues par le projet : la région de Gbèkè et la région de San Pedro.

Les quatre sous-activités investiront dans de nouvelles infrastructures éducatives (collèges), élargiront et amélioreront la formation des enseignants, réduiront les disparités des résultats scolaires entre les sexes et amélioreront le système de gestion de l'information du MENETFP et son utilisation.

- ii. **L'Activité Enseignement Technique et Formation Professionnelle** complète l'activité enseignement secondaire et veut tester un nouveau modèle d'ETFP permettant d'offrir une formation aux élèves dans les compétences et les connaissances demandées par le secteur privé. Elle a pour objectif d'améliorer les contenus et les approches de formation pour mieux les adapter aux réalités du secteur productif. Elle comprend deux sous-activités :
 - a. La création d'un fonds pour le financement des centres de formation professionnelle en modèle partenariat public-privé, dénommé « *Partenariat pour le Développement des Compétences* » ou « *PDC* ». Il s'agira : (i) d'une assistance technique à la mise en place de PDC avec les secteurs professionnels concernés, (ii) de la construction et de l'équipement de 3 à 4 centres de formation technique et professionnelle, dont le Centre déjà pré-identifié dans le domaine des Travaux Publics (TP). Les autres centres seront identifiés dans le cadre d'un processus compétitif de sélection par appel à projets.
 - b. Le renforcement des systèmes de qualité et de redevabilité à travers : (a) la mise en place d'un système de suivi de l'insertion des diplômés des centres ; (b) la mise en place d'un Système de Management de la Qualité.

1.2.2 **Projet « Abidjan Transport »**

Le projet « Abidjan Transport » (ATP) vise à réduire les coûts d'exploitation des véhicules et les temps de déplacement le long des segments de route ciblés, tout en améliorant la mobilité et la sécurité des piétons. Il comprend deux activités principales :

- i. **La première activité « Travaux d'infrastructures »** permettra la réhabilitation des routes /boulevards suivants : (1) Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE), (2) Boulevard du Port / Boulevard de Vridi / Boulevard de Petit Bassam, (3) Boulevard de la Paix, (4) Voie express de Yopougon ;
- ii. **La deuxième activité « Gestion et planification des transports »** comprend les sous-activités suivantes : (1) formation supérieure en infrastructure, (2) Priorisation de la gestion routière et de la sécurité routière à Abidjan et (3) Développement d'un partenariat-public-privé (PPP) en vue de la construction d'un centre logistique de stationnement des camions.

Le présent document se focalise sur les deux activités du projet Compétences : (i) l'activité d'enseignement secondaire et (ii) l'activité d'enseignement technique et formation professionnelle. Le document comprend les éléments de conception, les enjeux environnementaux et sociaux, les objectifs, le cadre légal et réglementaire, l'analyse des parties prenantes et la planification de l'engagement, l'enregistrement et la gestion des griefs, le suivi du processus d'engagement des parties prenantes et la fonction de gestion.

Ce document est le plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes (PEPP) du projet Compétences. La version actuelle (version 1, mai 2019), a été élaborée durant la phase de développement des sous-activités, et se base sur l'information disponible à ce stade de développement du projet.

Le PEPP fournit une vue d'ensemble du projet Compétences et le cadre des processus d'engagement et de communication des parties prenantes qui seront suivis pendant l'exécution du projet. Le document fournit la liste préliminaire des parties prenantes ; les détails du processus de cartographie ; et les critères utilisés pour identifier et regrouper les intervenants en fonction de leurs exigences en matière d'engagement et de communication.

Le document propose la division des parties prenantes en sept groupes selon leur sphère d'activité, et catégorise chaque groupe en fonction de son influence et de son intérêt dans le projet.

Le PEPP est un « document évolutif » qui sera mis à jour et ajusté au fur et à mesure que le projet évoluera à travers les différentes étapes de la planification et conception, construction et mise en œuvre à long terme.

1.3 Eléments de conception

Trois (3) des sous-activités du Projet Compétences nécessitent la construction de nouvelles infrastructures :

- Construction de nouveaux collèges de proximité pour un accès équitable à l'éducation ;
- Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants à travers la construction des antennes satellites de l'ENS ;
- Construction et équipement de 3 à 4 centres de formation technique et professionnelle, dont le Centre déjà pré-identifié dans le domaine des Travaux Publics (TP).

Afin d'assurer l'extension du 1er cycle du secondaire particulièrement dans les zones rurales, le gouvernement ivoirien a adopté, en Conseil des Ministres le 26 novembre 2013, une réforme du collège donnant lieu à un nouveau modèle de collège, appelé « le Collège de Proximité ».

Cette innovation a pour but de permettre l'implantation de collèges de petites tailles viables en milieu rural et d'offrir un enseignement à un coût unitaire plus modeste que le coût actuel dans les collèges ordinaires. Le collège de proximité fonctionne avec une administration réduite à quatre (4) personnes et un effectif limité d'enseignants (10 enseignants bivalents pour les collèges à base 2). Le collège de proximité doit cependant délivrer une formation équivalente en qualité à celle des collèges ordinaires. Avec ces collèges de proximité, les élèves pourront résider en famille pour aller à l'école, surtout les filles bénéficieront d'un encadrement parental plus effectif, réduisant ainsi pour ces dernières, les risques de grossesses précoces, les maladies sexuellement transmissibles et de décrochage scolaire.

Un collège de proximité est donc un établissement moderne localisé dans un bassin géographique de quelques villages séparés en moyenne par moins de 5 km et avec un effectif dans l'ensemble des Cours moyen 2^e année (CM2) des écoles primaires du bassin d'au moins 90 élèves.

Les collèges de proximité sont de deux (2) tailles : des collèges à base 2 et des collèges à base 4. Du point de vue des infrastructures, le collège à base 2 comprend 8 salles de classe, une salle informatique, une salle des professeurs, un foyer pour les élèves, des bureaux pour l'administration, un local pour le gardiennage, des vestiaires, des terrains de sports et des blocs sanitaires séparés pour les filles et les garçons pour une surface totale construite d'environ 1200 m². Il permet d'accueillir jusqu'à 320 élèves pour la base 2 (c'est-à-dire 2 classes de 40 élèves par niveau de la 6^e à la 3^e) et 640 élèves pour la base 4 (c'est-à-dire 4 classes de 40 élèves par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Le collège à base 4, comprend 16 salles de classes pour un nombre d'enseignants et d'élèves qui est doublé.

Concernant les deux autres sous-activités du Projet Compétences qui nécessitent la construction de nouvelles infrastructures, soit i) Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants et ii) la construction et équipement de 3 à 4 centres de formation technique et professionnelle, les éléments de conception ne sont pas encore connus à ce stade du développement du projet.

1.4 Impacts environnementaux et sociaux

Les activités et sous activités du projet Compétences ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement ou la société. Tous les impacts anticipés seront essentiellement liés à l'acquisition des terrains nécessaires pour les nouvelles infrastructures éducatives, aux ouvrages associés (voiries, raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité) et aux activités de construction et d'exploitation de ces infrastructures.

Pour cette raison, une attention particulière est accordée à éviter ou à minimiser les impacts environnementaux et sociaux dès le départ par le biais d'une sélection minutieuse des sites de construction et d'une collaboration étroite avec les communautés locales. Les critères de sélection d'un site de construction considérés à ce stade de développement du projet consistent en :

- Un terrain de 2 à 4 hectares en fonction de la taille de l'établissement scolaire (ex : collège base 2 ou base 4) ;
- Un terrain pour lequel les droits de propriété sont clairement définis et, de préférence, faisant partie du domaine public ou de la réserve administrative de l'État ou de la localité ;
- Un terrain qui n'est pas ou peu occupé et qui est peu utilisé par les populations locales ;
- Un terrain qui permet un accès relativement facile à l'eau potable et à l'électricité ;
- Un terrain qui n'est pas situé dans une zone protégée ;
- Un terrain qui n'inclut pas de site patrimonial ou sacré ;
- Un terrain accessible de façon sécuritaire autant à pied qu'à bicyclette en provenance de toutes les aires de recrutement.

L'acquisition des terrains pour les nouvelles infrastructures pourrait engendrer des pertes de terres et/ou de cultures saisonnières ou pérennes. Dans les cas exceptionnels où la réinstallation physique ou économique de personnes s'avèrerait nécessaire, le MOE devra préparer pour chaque site retenu un plan d'actions de réinstallation (PAR) ou un plan de restauration des moyens de subsistance (PRMS) en fonction des pertes anticipées. Un Cadre de politique de réinstallation (CPR), préparé sous la direction du MCA-CI, définira les situations exigeant l'élaboration d'un PAR ou d'un PRMS et guidera la préparation de ces documents par le MOE.

Les opérations de construction, de creusement, de terrassement, pourront produire des nuisances sonores, des fuites, des rejets ou des déversements accidentels d'huiles et/ou d'hydrocarbures et/ou la poussière. Ces nuisances sonores et les rejets de poussières pourraient impacter non seulement les travailleurs employés pour les opérations de construction, mais aussi les populations riveraines. Les fuites, les rejets ou les déversements accidentels d'huiles et/ou d'hydrocarbures pourraient contaminer les sols, la nappe phréatique ou les eaux de surface. La présence de travailleurs sur les sites de construction pourrait engendrer la propagation des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH Sida. Enfin, il pourrait exister des risques liés à la traite de personnes.

Pour atténuer les risques environnementaux et sociaux éventuels liés à la construction et à l'opération des infrastructures, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) sera préparé sous la direction du MCA-CI. Sur la base de ce CGES, le Maître d'œuvre (MOE) devra procéder à l'évaluation des risques pour chacun des sites proposés et au développement des Plans de Gestion Environnementale et Sociale spécifiques (PGEES), incluant les aspects Santé et Sécurité ainsi que le Genre et l'Inclusion Sociale pour chacun des sites de construction retenus.

Outre le CGES, les communautés locales seront accompagnées tout au long du processus de sélection, d'évaluation, de construction et de démarrage des collèges par un consultant en mobilisation communautaire. Ce Consultant informera les populations impactées des différents aspects et volets du projet et facilitera l'établissement d'une structure communautaire qui regroupera des représentants des parties prenantes concernés. Ce Consultant sera le premier intermédiaire entre les communautés et le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et les entrepreneurs en construction. Il veillera à ce que les doléances des populations soient bien enregistrées et traitées selon le processus de gestion des plaintes mis en place par le MCA-CI.

En bref, toutes les activités associées à la sélection des terrains et la construction des infrastructures seront gérées de près par MCA-CI et des outils de gestion seront développés et mis en œuvre afin d'éviter ou de minimiser des impacts environnementaux et sociaux.

1.5 Localisation et sites de réalisation des infrastructures du projet Compétences

Les zones d'intervention du projet Compétences sont : Abidjan, Bouaké et San-Pedro. Les CDP seront construits dans les deux régions cibles : Gbêkê et San Pedro. Le projet se concentrera d'abord sur l'accès aux zones rurales, mais permettra également d'équilibrer les besoins dans les zones périurbaines. Dans chacune des régions le projet visera à rationaliser la localisation des collèges et à maximiser l'accès. La sélection des localités dans les régions et la proportion de collèges à base 2 ou à base 4 sera une décision fondée sur une analyse rigoureuse des données sociodémographiques et de la demande scolaire actuelle et projetée.

Les sélections de sites spécifiques dans les villages seront menées à travers un processus de mobilisation communautaire. La sélection du site prendra en compte les terrains déjà identifiés comme réserves administratives. Des titres de propriété foncière appropriés seront établis pour les terrains retenus. Pour l'acquisition des terrains, le Gouvernement proposera une stratégie visant à minimiser les délais administratifs d'élaboration des titres de propriété. Les ministères impliqués seront principalement, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (à travers les Mairies des Communes et des Préfectures Concernées), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable etc.

Les annexes de l'ENS dans les régions de San Pedro et de Gbêkê seront soit sur les sites actuels des universités de San Pedro et de Bouaké respectivement ou sur d'autres sites identifiés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les sites des centres TVET restent encore à définir mais ils seront situés dans le Grand Abidjan ou les régions de San Pedro ou du Gbêkê.

2 OBJECTIFS

L'objectif général du PEPP est de définir la manière dont le projet Compétences établit un dialogue et une concertation continue avec l'ensemble des parties prenantes lors de la conception, le design, la réalisation des travaux et l'exploitation des projets en leur permettant de faire partie du développement du programme Compact Côte d'Ivoire et de sa mise en œuvre et de susciter un sens d'appropriation.

Plus spécifiquement, il s'agira d'impliquer les parties prenantes dans le développement et mise en œuvre du projet afin d'obtenir leur apport et leur collaboration dans le but qu'elles s'approprient le projet et contribuent à son succès. Les actions clés dans la réalisation de cet objectif sont :

1. Informer et sensibiliser le public et les parties prenantes sur le projet Compétences et les critères de prise de décisions ;
2. Répondre aux attentes et préoccupations des parties prenantes ;
3. Evaluer, anticiper et minimiser les risques potentiels ;
4. Partager les progrès réalisés et les accomplissements du projet Compétences ;
5. Favoriser les échanges entre l'ensemble des parties prenantes.

3 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Les éléments règlementaires et les normes internationales concernant les processus de consultation publique et d'engagement avec les parties prenantes applicables sont de trois types :

- La réglementation ivoirienne en matière de consultation publique (en cas d'Etude d'Impact Environnemental et Social).

Il s'agit de la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement;

- Les directives environnementales et sociales du MCC ; et
- Les normes de performance de la SFI intégrant un volet relatif à l'engagement des parties prenantes, notamment la NP1 et la NP5.

Au niveau du cadre légal et réglementaire de la Côte d'Ivoire, la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement constitue le texte de base en matière de gestion et de protection de l'environnement en Côte d'Ivoire. Elle énonce le principe d'information et de participation du public dans son article 35 alinéa 6 précisant que toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

L'article 16 du décret 96-894 stipule que le projet soumis à l'étude d'impact environnemental fait l'objet d'une enquête publique. L'étude d'impact environnemental est portée à la connaissance du public dans le cadre de cette enquête et constitue une pièce du dossier. L'objectif de l'enquête publique est d'informer et de recueillir les appréciations, les suggestions et les contre-propositions de la population affectée afin de permettre à l'Autorité de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour une prise de décision éclairée. L'enquête publique est menée dans la localité qui abrite le projet. Elle est consécutive à la prise d'une décision ministérielle d'organisation de l'enquête et d'un arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de l'enquête publique. Un commissaire enquêteur est désigné à cet effet et une couverture médiatique est assurée notamment par des communiqués dans la presse écrite et audiovisuelle. L'enquête publique est ouverte au cours d'une réunion publique et elle a une durée d'environ 15 jours. Elle est clôturée par la rédaction du rapport du commissaire enquêteur comportant le visa du préfet de la localité.

Concernant les directives environnementales et sociales, le MCC a officiellement adopté les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société Financière Internationale (SFI) en 2012.

Les Directives environnementales et sociales du MCC spécifie que « Le MCC s'efforce de garantir, grâce à ses efforts de vigilance et de supervision de la mise en œuvre, que les activités du Compact qu'il finance sont mises en œuvre conformément aux exigences des normes de performance de la SFI. MCC ne prendra en charge que les activités du Compact censées respecter les exigences des normes de performance de la SFI dans les délais impartis ».

Les Normes de Performance de la SFI spécifient, entre autres, que « l'engagement de la communauté est un processus permanent qui implique la communication des informations. Lorsque les communautés locales sont susceptibles d'être affectées par des risques ou des impacts négatifs liés au projet, le processus d'engagement comprendra la consultation de celles-ci. L'engagement des communautés a pour objet d'établir et de maintenir dans le temps une relation constructive avec ces communautés. La nature et la fréquence de l'engagement des communautés refléteront les risques et impacts négatifs du projet. Cet engagement sera exempt de manipulation, d'interférence ou de manœuvres coercitives et d'intimidation externes et reposera sur des informations fournies dans les délais appropriés, pertinentes, compréhensibles et accessibles ».

4 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Aux fins du présent plan, une partie prenante est définie comme toute personne, organisation ou groupe concerné par le projet ou ayant un intérêt dans le projet ou pouvant impacter ou être impacté par le projet.

L'identification des parties prenantes a pour objectif de déterminer quelles personnes ou organisations peuvent être directement ou indirectement impactées par le projet ainsi que leurs intérêts et / ou capacité d'influencer les résultats du projet, soit positivement ou négativement. Cette définition est conforme aux normes de performance de la SFI.

Les parties prenantes directes sont des entités qui jouent un rôle visible dans l'organisation, la réglementation, le fonctionnement et le soutien du projet Compétences, ainsi que les personnes, les communautés et les entités qui utiliseront les services ou qui seront impactées par la mise en place des infrastructures.

Les parties prenantes indirectes sont toute personne qui possède de l'influence et dont les intérêts sont renforcés ou menacés par le projet. Elles pourraient jouer un rôle important, soit en tant que partisans, soit en s'opposant aux actions proposées.

Dans l'identification des parties prenantes, un effort particulier est fait pour identifier les personnes défavorisées ou vulnérables qui pourraient être touchées de manière disproportionnée par le projet ou qui pourraient avoir des difficultés à participer au processus de discussion et révision des activités du projet. Une description du processus mise en place pour identifier et aider les personnes défavorisées ou vulnérables est présentée ultérieurement dans ce document.

La cartographie et analyse des parties prenantes est un processus de recherche, de débat et de discussion qui s'appuie sur de multiples perspectives pour déterminer une liste de toutes les parties prenantes. Le processus de cartographie est aussi important que le résultat, et la qualité du processus dépend fortement de la connaissance des participants. Pour cette raison, la cartographie et analyse des parties prenantes est souvent fait en groupe avec les représentants du projet et du personnel sur le terrain.

Le processus se divise en trois éléments :

1. Identifier : répertorier les groupes, organisations et personnes concernés
2. Analyser : comprendre les perspectives et les intérêts des parties prenantes
3. Classifier : catégoriser la pertinence des parties prenantes et les méthodes d'engagement et communication

La liste de parties prenantes aussi bien que les perspectives et intérêts des différents participants changeront périodiquement selon les étapes et les activités du projet. Pour s'assurer que la programmation de l'engagement soit toujours pertinente, la cartographie est mise à jour régulièrement, au moins une fois par an et de préférence tous les trimestres. Le MCA-CI est responsable du processus d'identification et d'analyse des parties prenantes, ainsi que du développement et de l'amélioration de toute stratégie de participation des parties prenantes préalablement définie dans le cadre du projet.

4.1 Identification des parties prenantes

Des listes préliminaires des parties prenantes aux trois sous activités impliquant la construction d'infrastructures dans le cadre du projet Compétences sont présentées aux Annexes 3.1, 3.2 et 3.3. Ces listes ont été préparées en octobre 2018 par l'Expert en Evaluation Environnementale et Sociale de CNPC/MCC, avec l'appui des autres membres de l'équipe CNPC/MCC. Elles constituent le point de départ de la cartographie et de l'analyse des parties prenantes du projet Compétences.

Les parties prenantes ont été divisées en sept groupes en fonction de leur champ d'intervention :

1. **Entités nationales** : ce groupe comprend les ministères et les directions du gouvernement central directement concernés par le projet ou ayant un intérêt dans le projet et ses impacts ou concernés par la problématique d'acquisition des terrains et de transfert des titres de propriété. Les principales parties prenantes de ce groupe sont le MENETFP, le MCLU, le MINADER, le MIS et ses différentes directions ainsi que le Comité de Suivi du projet Compétences.

2. **Entités régionales** : ce groupe comprend les représentants de l'administration territoriale et les directions des ministères du GoCI présentes dans les régions de Gbêkê et San Pedro.
Les principales parties prenantes comprennent les Conseils Régionaux, les DREN et les directions techniques qui seront impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet.
3. **Entités locales** : ce groupe comprend les administrateurs et les élus des localités où les infrastructures seront implantées, tel que les sous-préfets et les maires.
4. **Membres des communautés** : les membres des communautés comprennent les chefs de village et leurs conseillers, les notables (résidents ou non), les propriétaires terriens et les utilisateurs des terres ainsi que toutes les populations directement affectées par l'implantation d'une infrastructure éducative ou une action de mobilisation communautaire.
5. **Partenaire Technique et Financier** : ces partenaires comprennent l'Agence Française de Développement, qui finance un projet similaire au projet Compétences, l'UNESCO, UE, ONUDI, Banque Mondiale et les autres agences internationales investissant dans le secteur éducatif en Côte d'Ivoire ainsi que les partenaires financiers du fond public-privé du projet d'ETFP.
6. **Secteur privé** : ce groupe comprend les partenaires de l'activité d'ETFP et les entreprises ou coopératives qui pourraient appuyer localement l'activité Enseignement Secondaire.
7. **Organisation non-gouvernementale** : ce groupe comprend les partenaires ONG, nationaux ou internationaux, qui travaillent ou pourraient travailler en appui au projet Compétences afin de promouvoir l'éducation, la santé et l'hygiène, la protection de l'enfance et l'insertion professionnelle, le genre, etc.

Chaque groupe de parties prenantes aura potentiellement des personnes directement et/ou indirectement impactées par le projet.

4.2 Catégorisation des parties prenantes

Les parties prenantes du projet Compétences sont classées en quatre catégories en fonction de leurs influences et leurs intérêts dans le projet, telles que représentées dans la figure 1 ci-dessous :

Figure 1 : Catégorisation des parties prenantes

Forte	C3 PEU CONCERNEE / TRES INFLUENTE SATISFAIRE	C4 TRES CONCERNEE/TRES INFLUENTE ENGAGER
	C1 PEU CONCERNEE/PEU INFLUENTE VEILLER	C2 TRES CONCERNEE/PEU INFLUENTE INFORMER
Faible	Faible	Fort
INFLUENCE	INTERET	

L'intérêt d'une partie prenante réfère à l'impact ou à l'importance qu'elle accorde au projet Compétences. La priorité est de prendre en compte les besoins et attentes des parties prenantes qui démontrent un intérêt fort, et de les engager activement dans le projet si elles ont également une forte influence. Les entités locales et les membres des communautés choisies pour l'installation des infrastructures seront directement impactés par le projet et portent donc un intérêt fort aux activités du projet.

L'influence d'une partie prenante réfère au pouvoir que celle-ci a de faciliter ou d'empêcher la réalisation des objectifs d'une activité ou du projet. Certains membres des entités nationales et régionales ne seront pas directement impactés par le projet mais auront une influence forte sur la planification et l'exécution des activités. De même, les partenaires d'ETFP et les notables ou cadres ressortissants des villages où seront érigés les CDP auront une forte influence sur ces sous-activités.

Les catégories d'intérêt et d'influence « fort » ou « faible » ne sont pas absolues, mais doivent plutôt être perçues comme un continuum. Les révisions ultérieures de la cartographie des parties prenantes pourraient inclure la catégorie "moyen", en fonction des besoins du projet.

Suivant la catégorisation, les stratégies d'engagement divergent selon le niveau d'influence et d'intérêt :

C4 : Influence forte & Intérêt fort - Engager

Les constituants de cette catégorie sont considérés les parties prenantes naturelles du projet à cause de leurs forts niveaux d'intérêt et d'influence. L'engagement avec ces personnes et organisations est donc essentiel pour assurer leur soutien au projet tout au cours de sa réalisation et après la fin du Compact.

C3 : Influence forte & Intérêt faible - Satisfaire

Ces parties prenantes n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau d'influence peut les amener à intervenir et à s'opposer à celui-ci. La stratégie pour ce groupe consiste à l'identifier et satisfaire ses besoins spécifiques en cherchant à développer son niveau d'intérêt tout en évitant les conflits potentiels.

C2 : Influence faible & Intérêt fort - Informer

Ces parties prenantes accordent une grande importance à la réussite du projet même si elles ont peu d'influence sur sa réussite. Elles souhaitent par conséquent être tenues informées de son avancement. En même temps, maintenir un contact avec ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités augmenterait son influence et son pouvoir sur la réalisation du projet.

C1 : Influence faible & Intérêt faible - Veiller

Cette dernière catégorie comprend les parties prenantes qui n'ont pas de lien direct avec le projet : elles n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux d'influence et/ou d'intérêt change.

La catégorisation préliminaire selon la matrice des intérêts et des influences des parties prenantes de la sous-activité Construction des CDP est présentée à l'Annexe 4.1. La catégorisation des parties prenantes de la sous-activité Amélioration et extension de la formation initiale des enseignants est présenté en annexe 4.2, alors que l'annexe 4.3 fournit la catégorisation des parties prenantes de la sous-activité Construction et équipement des centres de formation technique et professionnelle.

Les tableaux 4.1 à 4.3 utilisent la codification suivante :

- Catégories : C1-C4, comme le montre la figure 1 et définies ci-dessus.
- Influence et Intérêt : Fo = Fort et Fa=Faible

5 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

5.1 Approche d'engagement des parties prenantes

L'approche privilégiée pour ce projet est participative et se fera à travers une collaboration directe avec les parties prenantes. Les méthodes de participation comprennent l'organisation d'ateliers, d'interviews, de focus group, d'entretiens particuliers, de groupes de concertation, de réunions publiques ainsi que la création de comités régionaux. Des visites de terrain sont prévues pour recueillir des données primaires, échanger des idées avec les parties prenantes sur leurs intérêts et leurs attentes et planifier conjointement la participation tout au long du cycle du projet.

En planifiant l'engagement des parties prenantes, le PEPP prend en compte le fait qu'il existe plusieurs niveaux d'engagement, distincts les uns des autres. L'engagement est un processus à double sens qui implique des obligations des deux parties. La figure 2 ci-dessous présente une caractérisation des niveaux d'engagement et des attentes associées à chaque niveau.

Figure 2 : Spectre d'engagement

	Informé	Consulter	Impliquer	Collaborer	Déléguer
But	Fournir de l'information	Obtenir la rétroaction sur les analyses, les options possibles et/ou les décisions.	Travailler directement tout au long du processus pour s'assurer que les préoccupations et aspirations sont prises en considération	Forger un partenariat à toutes les étapes du processus décisionnel	Confier le soin de prendre la décision finale
Engagement	Nous vous tiendrons au courant	Nous vous tiendrons au courant et nous serons attentifs à vos préoccupations et aspirations	Nous travaillerons avec vous pour faire en sorte que vos préoccupations et aspirations soient reflétées dans les options élaborées	Nous compterons sur vos conseils et innovations pour trouver des solutions que nous intégrerons autant que possible	Nous mettrons en œuvre ce que vous aurez décidé
Techniques	Feuillets d'information ; Sites Web ; Journées « Portes ouvertes »	Commentaires du public, Groupes de discussion ; Sondages ; Réunions publiques	Ateliers, Groupes de travail	Comités consultatifs ; Prise de décision participative	Décisions déléguées

Source : Adapté de IAP2

Le spectre montre que différents niveaux d'engagement sont appropriés. Le niveau d'engagement choisi dépend des objectifs, des délais, des ressources et du niveau d'importance de la partie prenante dans la prise de décisions et la réussite du projet. La majorité des engagements avec les parties prenantes du projet Compétences se limitera à l'information et à la consultation. La plupart des interventions auprès des parties prenantes des groupes PTF et ONG se situeront à ce niveau. Ces interactions ne nécessitent qu'un effort modeste de la part de l'équipe du projet.

Les deux étapes suivantes, impliquer et collaborer, nécessitent beaucoup plus d'efforts, à la fois en termes de temps et de ressources. Les interactions à ce niveau seront limitées aux principaux acteurs du gouvernement, tant au plan national que régional, et se focaliseront surtout sur le groupe des membres des communautés. Il y a également plus de risque à ce niveau d'interaction et, jusqu'à ce que la confiance soit établie, chaque engagement nécessite une planification minutieuse et réfléchie, menée sous la direction d'un facilitateur/trice expérimenté/e.

5.2 Opérationnalisation de l'approche d'engagement

a) Auprès des membres des communautés

Les principales difficultés liées au développement des collèges de proximité et la réalisation des autres infrastructures éducatives proviendront du choix et de l'acquisition des terrains et des activités de construction. Pour cette raison, les processus associés à la localisation et à la construction des infrastructures seront évalués par le MCA-CI avec l'intention de formuler une stratégie d'engagement et un programme de communication et de consultation avec les populations affectées. Afin de minimiser le potentiel de conflit et promouvoir la coopération communale, une approche participative sera adoptée. L'engagement sera aux niveaux impliquer/collaborer, et les méthodes de participation pourraient comprendre les réunions communautaires, l'organisation d'ateliers de formation, la création de comités locaux et régionaux, etc.

La responsabilité du développement de la stratégie et sa mise en œuvre auprès des communautés, aussi bien que les méthodes de participation, seront confiées au Partenaire d'Assistance Technique pour la Mobilisation Communautaire (Partenaire d'ATMC). Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec le MCA-CI afin de développer et de raffiner l'approche d'engagement, en pleine connaissance des besoins et responsabilités du spectre d'engagement.

Il est attendu que le Partenaire d'ATMC débutera ses activités au sein du projet au cours du deuxième trimestre 2019. La stratégie agréée et le programme de communication et d'engagement feront partie de la prochaine version du PEPP.

b) Auprès des entités nationales et régionales clés

Le projet Compétences impliquera des partenaires d'exécution avec lesquels des accords ou des ententes seront noués.

- Le **Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)** est responsable de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle. Les services et/ou les départements pouvant être concernés sont:
- **Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS)** : La DSPS élabore la carte scolaire unique et consensuelle pour tous les ordres et les degrés d'enseignement, notamment les CDP. Elle contrôle également l'implantation des infrastructures scolaires conformément aux objectifs de la politique éducative nationale. Pour la sous-activité CDP, la DSPS sera directement impliquée dans le processus de sélection des localités bénéficiaires et du site de construction d'un CDP par la fourniture des données de base, la validation des localités choisies et le contrôle de l'implantation des CDP. Elle procédera à la mise à jour de la carte scolaire et du processus d'élaboration par l'intégration de nouveaux critères de choix de localités et des sites de construction.
- **Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (DAPS COGES)** : La DAPS COGES a pour missions principales de concevoir la stratégie de communication des comités de Gestion, en relation avec le Service de la Communication, de la Documentation et des Archives, d'encadrer et promouvoir les Comités de Gestion à travers des campagnes de sensibilisation, de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources et de régler tout litige né du fonctionnement des Comités de Gestion, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques. Dans le cadre de la sous-activité CDP, la DAPS- COGES sera directement impliquée dans la mise en place des COGES pour les nouveaux CDP, accompagnera les membres des COGES en collaboration avec le Partenaire d'ATMC.
- **Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP)**: La DCEP élabore les TdR des avant-projets, assure la maîtrise d'ouvrage délégué des investissements financés par les appuis extérieurs et centralise les informations relatives à l'exécution des Projets.

Pour la sous-activité CDP, la DCEP sera directement impliquée dans l'élaboration des TdR des études d'avant-projets sommaire et détaillés et des études environnementales, mettra à disposition les normes et critères techniques de construction d'infrastructure scolaire et centralisera les informations techniques liées au suivi et au contrôle de la construction des CDP.

- **Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre (DEEG):** La DEEG est chargée d'élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies du genre du Ministère. De plus, elle doit promouvoir la scolarisation des filles et l'égalité de genre au niveau de l'accès, du maintien et l'achèvement des élèves au sein de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans le cadre de la sous-activité CDP, la DEEG sera impliquée, pendant la phase de construction, à l'apport de la spécificité genre dans les comités de suivi, et de la surveillance environnementale, sociale, santé et sécurité des travaux, et pendant la phase d'opération, d'accroître le taux de scolarisation de la jeune fille, les clubs de mères/filles, l'intégration du genre dans le curriculum de formation des enseignants etc. pour la sous-activité construction des antennes de l'ENS, la DEEG sera impliquée afin d'apporter les spécificités genre dans l'élaboration des curriculums et aux respects de la proportionnalité dans le recrutement. La DEEG sera impliquée afin d'intégrer le genre dans les programmes éducatifs et assurer une proportionnalité dans le recrutement du personnel etc.
- **Direction des projets, de l'équipement et de la maintenance (DPEM):** La DPEM assure la conception, le suivi et le contrôle de l'exécution technique et financière des projets de centres techniques et de formation professionnelle. Elle effectue des visites de chantiers pour suivre l'évolution physique des travaux et assure la maintenance préventive et curative des équipements et infrastructures de l'ensemble des structures publiques. Pour la sous-activité ETFP, la DPEM sera directement impliquée dans l'élaboration des TdR des études d'avant-projets sommaires et détaillées et des études environnementales, mettra à disposition les normes et critères techniques de construction d'infrastructure scolaire et centralisera les informations techniques liées au suivi et au contrôle de la construction des centres ETFP.
- **Direction des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI):** La DTSI a pour mission, entre autres, de développer et de mettre en œuvre un système d'information et de communication global et d'assurer le pilotage de son évolution dans le cadre d'un schéma directeur. Dans le projet Compétences, la DTSI sera impliquée dans la sous-activité systèmes de gestion pour la décision en fournissant les informations et données pertinentes du secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire.
- **Directions Régionales de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Gbêkê et de San Pedro :** Les directions régionales de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (DRENETFP) coordonnent les activités du Ministère en région. Elles logent en leur sein et coordonnent les actions des représentants des différents services/directions centrales du ministère, notamment la DSPS, et la DAPS-COGES. En région, ces services et/ou directions sont représentés par au plus deux personnes et disposent de très peu de moyens pour mener à bien leur mission. Dans le cadre de la sous-activité CDP, les DRENETFP et ses différents services régionaux seront impliqués directement dans l'approbation du processus de sélection des localités bénéficiaires, dans la fourniture des données de base, la validation des localités choisies et le contrôle de l'implantation des CDP, dans la mise en place des COGES pour les nouveaux CDP, dans l'accompagnement des membres des COGES en collaboration avec le Partenaire d'ATMC, ainsi que dans la validation des rapports d'études.
- **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)** est la tutelle technique de l'**École Normale Supérieure** qui assure la formation et le perfectionnement pédagogique des enseignants de l'Enseignement Secondaire Général et des inspecteurs de l'enseignement secondaire, du primaire et du préscolaire.

Dans le cadre des sous-activités construction de campus annexes de l'ENS et les CDP, cette structure sera impliquée dans les activités du comité de formation des enseignants afin d'assurer la veille stratégique et la supervision de la formation des enseignants des CDP.

- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD):** La structure sous la supervision du MINEDD principalement concernée par le projet Compétences est l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). Dans le cadre du projet Compétences, l'ANDE sera directement impliquée dans la validation des TdR et des rapports du CGES et du CPR, des EIES et PGESS selon la procédure nationale.
- **Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS)** est la tutelle technique de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) qui est l'autorité responsable de la collecte, du transport, de la récupération, de l'élimination et du contrôle des déchets solides. L'ANAGED, dans le cadre du projet Compétences sera directement impliquée dans le suivi de la gestion des déchets solides produits pendant les travaux de construction.
- **Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)** est responsable de l'application des aspects du Code du travail relatifs à la santé et la sécurité au travail et, par extension, du contrôle de la conformité du projet en matière de santé et de sécurité (indicateurs de performance, d'impact et de résultats) dans la phase de construction. La CNPS, dans le cadre du projet Compétences, sera directement impliquée sur ces aspects.
- **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER):** En zone rurale, les directions régionales du Gbêkê et de San Pedro du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural seront chargées de préparer les demandes de cession de terres avec l'assistance d'un "Commissaire enquêteur" et d'un "Géomètre agréé". Ils présenteront ces informations aux villages, sous-préfectures et préfectures pour validation avant l'approbation du Titre Foncier par le Ministre de l'Agriculture. Le ministère de l'Agriculture participera également à la validation du CPR et éventuellement des PAR.
- **Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) :** Les préfectures et les sous-préfectures sont sous l'autorité du MIS et participent à la validation des demandes de transfert de terrain. Les préfets doivent produire les certificats fonciers. De plus, les préfets et sous-préfets participeront à la validation du CPR et éventuellement des PAR.
- **Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) :** le Conservateur de la propriété foncière et des hypothèques, sous l'autorité du MBPE est chargé de vérifier les limites des parcelles et de créer les titres de propriété que les parcelles soient en milieu urbain ou rural.
- **Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU):** Le Service de Recherche du Foncier pour les Grands Projets de l'Etat et la Direction du Domaine Urbain ainsi que les Directions Régionales du Gbêkê et de San Pedro seront directement impliqués dans le transfert des titres de propriété dans les zones urbaines et la validation du CPR et des PAR éventuellement.
- **Ministère de la Femme, de la Famille et des Enfants (MFFE)** est responsable de la politique nationale en matière de la promotion de l'égalité des sexes et de la gestion des problèmes liés aux femmes et aux populations vulnérables. Ce ministère est également responsable de la promotion de l'animation communautaire pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la scolarisation des filles.
- **Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP),** est responsable des actions de prévention et de règlement des conflits, des tensions et de la violence et de la mise en œuvre de la politique de renforcement et de promotion de l'unité nationale.

5.3 Prise en compte des personnes vulnérables dans les activités d'engagement

Les personnes vulnérables sont celles qui, en raison d'une caractéristique particulière, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, la situation économique ou le statut social, peuvent être davantage affectées, soit par la localisation et/ou la construction des nouvelles infrastructures scolaires, soit par l'inhabilité à bénéficier de la construction et de l'exploitation des nouvelles infrastructures.

Dans le contexte du projet Compétences, les groupes potentiellement vulnérables peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Les jeunes handicapés, mentalement ou physiquement ;
- Les jeunes filles exclues du système d'éducation pour raison de mariage précoce, grossesse en cours de scolarité ou violence en milieu scolaire ;
- Les femmes en particulier les femmes chefs de ménage propriétaires ou utilisateurs des terrains sélectionnés pour la construction des infrastructures ;
- Certains locataires ou utilisateurs des terrains sélectionnés pour la construction des infrastructures ;
- Les ménages pauvres (vivant sous le seuil de pauvreté national) qui disposent de très peu de ressources;
- Des minorités ethniques ou autochtones ; et
- Les personnes déplacées qui vivent ou travaillent dans la zone du projet.

Le projet Compétences vise à créer une infrastructure éducative favorisant un meilleur accès et une meilleure rétention de toutes les filles et de tous les garçons, y compris les élèves vulnérables, en évitant de désavantager tout groupe social. En effet, les hommes et les femmes sont susceptibles d'être affectés différemment en raison de leur situation physique, sociale ou ethnique autant pendant la construction que pendant l'opération des infrastructures éducatives. Pour aider à atteindre cet objectif, le MCA-CI élaborera des critères de vulnérabilité spécifiques au projet Compétences, ainsi que des mesures de mitigation que le Partenaire d'ATMC devra appliquer lors de ses interactions, communications et consultations avec les communautés locales.

Les mesures visant à assurer la participation pourraient inclure, par exemple, le transport aux consultations publiques des personnes vulnérables ou de leurs représentants ; la diffusion directe d'informations sur les activités du projet ; et/ou des consultations directes avec des groupes vulnérables spécifiques. Un suivi devra être fait des commentaires sur les mesures de soutien et les consultations directes avec les groupes vulnérables, qui feront l'objet de rapports par le Partenaire d'ATMC.

Le MCA-CI surveillera la participation des personnes vulnérables ou défavorisées tout au long du projet afin de déterminer si des processus ou initiatives complémentaires sont nécessaires pour s'assurer que ces personnes profitent davantage des bénéfices du projet.

6 MOYENS ET OUTILS DE COMMUNICATION

Les canaux et outils de communication définis ci-dessous visent essentiellement à informer les parties prenantes. Ces outils et canaux devront être accompagnés d'autres initiatives de communication et de mesures favorisant l'engagement, afin de répondre aux besoins de consultation, d'implication et de collaboration identifiés précédemment pour refléter les niveaux d'intérêt et d'influence des différentes parties prenantes.

6.1.1.1 Canaux médias

6.1.1.1.1 Site Web

Le site Web du MCA-CI permettra de présenter les projets, d'informer (appels d'offres, appels à candidature, etc.) et sensibiliser le public ainsi que les parties prenantes qui s'intéressent aux activités du Compact, y compris celles du projet Compétences.

6.1.1.1.2 Réseaux sociaux (Facebook, tweeter, LinkedIn)

MCA-CI utilisera son profil social pour diffuser les informations via le canal des réseaux sociaux qui sont très appréciés des jeunes au sein des communautés. Il s'agira de diversifier l'offre en termes d'informations auprès des parties prenantes.

6.1.1.1.3 Télévision et Vidéo

Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI assurera la présence de journalistes et vidéographes aux événements clés du projet Compétences avec le but d'informer le grand public et les parties prenantes intéressées sur les avancés du projet mais également de constituer une banque de données images qui permettra de documenter le projet plus tard en termes de bonnes pratiques.

Si le budget le permet, le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI organisera la production d'une courte vidéo donnant un aperçu du projet Compétences, des types d'activités et des lieux où les activités du projet sont attendues. La vidéo conviendra à la fois à la télévision et comme introduction au projet dans les ateliers et les séances publiques. Le cas échéant, une copie de la vidéo pourrait être placée sur le site Web du projet pour le téléchargement et la visualisation par le grand public à l'intérieur et à l'extérieur de la Côte d'Ivoire.

6.1.1.1.4 Journaux

Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI mettra sur pied un réseau de presse et s'assurera que ces derniers reçoivent des communications clés concernant le projet mais surtout qu'ils produisent des écrits et feedbacks bien informés. MCA-CI utilisera les journaux comme deuxième canal de communication après le site web pour la couverture de ses activités (visites de haut niveau, ateliers, séminaires, annonces, appels d'offre).

Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI fera le suivi du réseau de presse pour s'assurer que les messages clés sont transmis correctement ainsi que pour détecter et corriger des malentendus. Périodiquement, le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI pourra organiser des séances d'information à l'intention des médias ou des visites sur les lieux qui permettront au grand public de mieux comprendre les objectifs et les réalisations du projet.

6.1.1.1.5 Radios

L'utilisation de la radio notamment des radios de proximité est un outil de communication qui sera mis à profit dans le cadre du projet Compétences à travers des programmes spécifiques. Ces radios programmes seront fort utiles dans les régions du Gbêkê et de San Pedro pour informer, sensibiliser et créer un sentiment d'appropriation du projet au sein des communautés à partir de messages élaborés par MCA- Côte d'Ivoire. Le Partenaire d'ATMC définira dans le plan de communication, qu'il présentera au MCA-CI pour approbation, les activités radiophoniques qu'il propose.

6.1.1.2 Canaux hors média

6.1.1.2.1 Supports écrits et visuels

Les activités d'information et de sensibilisation reposent sur l'utilisation de supports écrits et visuels qui facilitent la transmission des messages et leur compréhension par les publics cibles. Ainsi, le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI et les autres intervenants en communication, tels que le Partenaire d'ATMC, développeront des supports écrits et visuels adaptés aux outils de communication identifiés précédemment.

Parmi ces supports, il y a sans s'y limiter :

- des lettres ;
- des courriels ;
- des fiches d'informations ;
- des FAQ ;
- des présentations visuelles ;
- des affiches, posters et dépliants ;
- des textos (SMS)

6.1.1.2.2 Relais communautaires

En milieu rural, les activités d'information et de sensibilisation peuvent se faire à travers des relais communautaires comme les griots, les crieurs publics, les mégaphones publics etc. cette liste n'est pas exhaustive et pourra s'améliorer et être adaptée au fur et à mesure de l'avancement des activités sur le terrain.

7 MECANISME D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DES GRIEFS

Principes du mécanisme

Le mécanisme de règlement des griefs du projet Compétences est conçu pour être simple, robuste et facilement utilisable par les populations affectées. Il a pour objectif de recueillir les préoccupations ou les plaintes des personnes affectées ou intéressées par les activités du projet. Ce mécanisme doit pouvoir être :

1. Compréhensible par les populations locales, quel que soit leur niveau d'éducation ;
2. Réactif (les plaignants doivent se voir indiquer un délai de réponse de la part du Projet) ;
3. Culturellement approprié et accessible (utilisant des technologies et des méthodes comprises et appréhendables par les populations locales, y compris les illettrés) ;
4. Non discriminant, c'est-à-dire accessible à tous les individus, hommes, femmes, personnes vulnérables, etc. ;
5. Gratuit pour les plaignants, qu'il s'agisse du coût d'un éventuel déplacement ou d'un possible recours à une tierce partie ;
6. Adapté à la spécificité de la plainte notamment aux cas de violences basées sur le genre, de traite des personnes et d'abus d'enfants ;
7. Transparent et neutre de façon à éviter tout recours à la force ou à la contrainte.

Mesures à mettre en œuvre

Les mesures suivantes seront mises en place pour atteindre ces objectifs :

1. Pendant le processus de localisation des CDP, la sélection et l'évaluation des sites, ainsi que la construction des bâtiments, le Partenaire d'ATMC sera le premier intermédiaire entre les communautés et le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et les entrepreneurs en construction. Il veillera à ce que les doléances des populations soient bien enregistrées et traitées selon le processus de gestion des plaintes mis en place par le MCA-CI.
2. Au niveau de chaque site de projet, le mécanisme de gestion des plaintes sera expliqué aux communautés bénéficiaires, en particulier à la communauté hôte, pour chaque activité et/ou sous activité par le Partenaire d'ATMC ou la Direction ESP de MCA-CI. Des explications spécifiques seront données aux personnes vulnérables.
3. Les différents moyens de déposer une plainte seront indiqués sur des panneaux d'information disposés aux entrées des chantiers.

4. Le chef de quartier/chef de communauté/chef de service technique de la mairie et de la sous-Préfecture dont relève la localité dirigeront toutes plaintes des riverains ou des personnes affectées et/ou leurs représentants vers le représentant du Partenaire d'ATMC ou un représentant de la communauté identifié à cet effet (en l'absence du Partenaire d'ATMC).
5. Dépendant du type de plainte, les instances concernées procéderont à l'analyse de la plainte et proposeront une résolution en concertation avec le/la plaignant/e. Par exemples, les plaintes concernant la mise en œuvre du PAR à l'intérieur des emprises seront traitées par le Partenaire d'ATMC. L'ingénieur de supervision et/ou l'entrepreneur seront responsables du traitement des plaintes de destruction de biens et d'empiètement hors emprise, ainsi que d'autres types de défaillances comme les embauches, les désordres sociaux, les accidents routiers, les comportements dangereux ou répréhensibles, les problèmes de circulation ou de signalisation, les bruits, les poussières, l'utilisation non-permise des ressources en eau, les bris et les pollutions de toutes sortes, etc. Le Directeur ESP est responsable de la résolution des plaintes majeures comme les accidents graves, les décès.
6. les blessures graves, les déversements accidentels de produits chimiques et déchets dangereux.
7. Les instances qui auront analysé la plainte devront faire rapport à la Direction ESP des résultats des démarches effectuées et de leurs recommandations dans un délai raisonnable, compte tenu de la portée et de l'urgence de la plainte formulée. Le MCA-CI dispose de 5 jours ouvrables pour accusé réception de la plainte et évaluer sa recevabilité et de 25 jours ouvrables pour identifier la solution en concertation avec le plaignant. Le détail des délais de résolution et les étapes de la procédure sont consignés dans la procédure en Annexe 6.
8. Les plaintes enregistrées dans le système de gestion des plaintes seront classées par activité et sous activité. Un mécanisme d'enregistrement des plaintes est prévu afin d'en faciliter la collecte et le traitement.
9. La Direction ESP prendra les actions requises pour solutionner la plainte, s'assurer que les solutions trouvées sont mise en œuvre et inscrire au système de gestion des plaintes, les solutions apportées et les délais d'exécution.

Procédure de résolution des plaintes

Certaines préoccupations ou plaintes simples peuvent être réglées directement par les agents du Partenaire d'ATMC présents sur le terrain. D'autres plaintes plus complexes pourront nécessiter l'intervention d'une tierce partie. Les règlements à l'amiable constituent la première étape de règlement des plaintes. Cependant, si aucune solution amiable n'est identifiée, le plaignant pourra faire appel à un comité local de résolution des plaintes pour effectuer une médiation. Ces comités locaux seront établis par le Directeur ESP et appuyé par le Partenaire d'ATMC suivant l'orientation fournie par MCA-CI. Si aucune solution n'est identifiée par ces comités de médiation, le plaignant pourra alors saisir la justice. Trois niveaux de résolution des plaintes sont donc possibles notamment, le règlement amiable sans médiation, le règlement amiable avec médiation ou le traitement judiciaire.

Une description détaillée des procédures d'enregistrement et de gestion des griefs développée par le MCA-CI dans le Système de gestion environnementale et sociale (SGES) est annexée au présent plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes (voir annexe 6).

8 PLANIFICATION ET SUIVI DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT

8.1 Planification des activités d'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes est un processus continu, itératif, inclusif et transparent qui a démarré lors de la conception du projet et qui doit être maintenu et mis en œuvre tout au long des phases d'exécution du Compact. Tout engagement se base sur un plan annuel d'engagement, qui est mis à jour à chaque trimestre. Ce Plan est approuvé par le Directeur Exécutif du Projet Compétences ou son délégué et mis en œuvre par toutes les entités impliquées dans la réalisation du projet, en premier lieu par le MCA-CI.

Les activités d'information et de consultation devront se poursuivre au cours des prochaines phases du projet qu'il s'agisse de la réalisation des études détaillées, de la divulgation des rapports des études, pendant la construction ou encore de l'exploitation des infrastructures construites. De plus, des activités visant l'implication et la collaboration sur certaines tâches des parties prenantes clés vont être entreprises au cours des prochains mois.

Le plan de travail actuel, approuvé par le Directeur Exécutif du Projet Compétences, se trouve en annexe 5 de ce document. Le Plan résume les différentes activités d'engagement à réaliser, l'objectif de chaque engagement, les principaux sujets à aborder, les résultats attendus et les délais prévus pour la réalisation de ces activités au cours de la prochaine année.

8.2 Responsabilité de la supervision

La responsabilité de la supervision et de la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes est confiée à une équipe dirigée par le Directeur Exécutif du Projet Compétences appuyé par le Directeur de la Communication et des Relations Publiques de MCA-CI et le Directeur ESP du Projet Compétences. L'ESOC sera responsable de compléter et de mettre à jour le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) développé dans le cadre du SGES, en ajoutant des informations, des parties prenantes et des procédures spécifiques au projet Compétences.

En outre, l'ESOC est responsable de :

- L'enregistrement des préoccupations et des griefs dans la base de données des plaintes ;
- La supervision du traitement et la résolution de tous les griefs ;
- L'élaboration d'un rapport régulier de la gestion des plaintes.

8.3 Intégration dans le SGES

L'engagement des parties prenantes est un élément essentiel du Système de gestion environnementale et sociale (SGES) du MCA-CI. L'information ressortant des engagements avec les parties prenantes sera intégrée de manière systématique au SGES et permettra d'identifier et d'analyser continuellement les intérêts et inquiétudes des parties prenantes ; de recevoir les suggestions des parties prenantes ; d'évaluer l'efficacité du mécanisme de règlement des griefs mis en place ; et de fournir au Consultant en Mobilisation Communautaire la rétroaction sur les analyses, les options possibles et/ou les décisions.

Le processus d'engagement avec les parties prenantes et le mécanisme de gestion des plaintes seront intégrés dans le suivi des mesures environnementales et sociales du projet Compétences. Les rapports de suivi et évaluation détailleront les activités d'engagement avec les parties prenantes effectuées, ainsi que le nombre de plaintes enregistrées, leur nature, la provenance des plaignants, les délais et la nature des réponses apportées par le Projet. Ce processus de suivi inclut la revue annuelle du Plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes ainsi que le suivi et l'évaluation des stratégies d'engagement, du registre des communications, de la boîte à questions et du mécanisme de gestion des plaintes.

La responsabilité du suivi et de l'intégration du PEPP dans le SGES relève du MCA-CI qui sera appuyé par ESOC à cet égard.

8.4 Activités d'engagement des parties prenantes réalisées

L'engagement des parties prenantes entrepris durant la phase de développement des projets du Compact jusqu'à ce jour incluent l'organisation de différentes séances d'information, de rencontres individuelles ou en groupe, d'ateliers d'information et de sensibilisation et des échanges en ligne. Plusieurs moyens de communication ont été utilisés principalement pour informer et consulter les parties prenantes et leur offrir l'opportunité de poser des questions aux experts chargés du développement du programme Compact, plus spécifiquement du projet Compétences. Le tableau à l'annexe 2 résume les différentes activités d'engagement déjà réalisées, les cibles, les principaux sujets abordés et les dates des activités.

Une base de données Excel des activités d'engagement menées auprès des parties prenantes a été établie. En attendant le recrutement du Consultant qui appuiera le MCA- CI au niveau de la performance environnementale et sociale (ESOC), le maintien de la base de données est supervisé par le Directeur ESP et le Directeur de la Communication et des Relations Publiques du MCA- Côte d'Ivoire.

La base de données est mise à jour régulièrement. Des logiciels spécialisés seront acquis dans le futur, si requis pour faciliter le suivi.

8.5 Ressources humaines et formation du personnel

Des formations régulières seront organisées à l'intention de tout le personnel de MCA-CI, en particulier du personnel responsable du projet Compétences et des interactions avec les diverses parties prenantes. Le Consultant ESOC, le Directeur Exécutif du Projet Compétences, le Directeur ESP et le Directeur de la Communication et des Relations Publiques du MCA- Côte d'Ivoire assureront ces formations régulièrement chaque trimestre

9 Annexe 1 : Liste des Parties Prenantes et sous-activités du Projet Compétence d'intérêt pour la partie prenante

A. Enseignement secondaire

A0- Système de gestion environnementale et sociale; Cadre de gestion environnementale et sociale; Cadre de politique de réinstallation

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
MINADER	AFOR	Déterminer les barèmes pour perte de culture dans le CPR Impliquer dans le processus de mise en œuvre		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	ANDE	Impliquer dans le processus de mise en œuvre		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Impliquer dans la rédaction des TDR du cadre de gestion environnementale et sociale	Pour la prise en compte des aspects liés au maintien d'un climat social apaisé	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
		Impliquer dans la rédaction du CPR					

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Sélection des localités bénéficiaires							
MEER	Direction Régionale des Infrastructures Routières	En prévision de l'entretien des routes des localités choisies		C-1	Par E-mail Réunions d'information bimensuelle		
MENETFP	DAPS COGES	Impliquer dans la mobilisation communautaire		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DSPS	Impliquer directement dans la sélection des localités	Responsable de la carte scolaire	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	Des critères de choix méritent d'être arrêtés. Il convient d'en définir le cadre légal en fonction des priorités et des besoins exacts		C-4	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MIS	Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT)	Associer le corps préfectoral, représentant local de l'exécutif		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MIS	Direction Générale de la Décentralisation et	Être partie prenante dans le choix des localités à travers les élus locaux (maires et		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Sélection des localités bénéficiaires							
	du développement local	présidents des Conseils Régionaux)			validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Implication pour éviter tout conflit social	Pour la prise en compte des aspects liés au maintien d'un climat social apaisé	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Sélection des sites de construction							
MENETFP	DAF	Participer au choix des sites en participant aux missions de reconnaissance de sites afin de respecter les normes de l'éducation nationale	Éviter des imperfections lors de la phase de construction	C-2	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	Des critères de choix méritent d'être arrêtés. Il convient d'en définir le cadre légal en fonction des priorités et des besoins exacts		C-2	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MENETFP	DAPS COGES	Impliquer dans la mobilisation communautaire		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Sélection des sites de construction							
					de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DCEP	Participer au choix des sites par rapport aux conditions topographiques et environnementales	S'assurer d'une meilleure prise en compte de la topographie, de la proximité des réseaux, voies secondaires etc.	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DSPS	Implication dans la sélection des sites de construction	Élabore la carte scolaire et s'occupe de la géolocalisation des écoles	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MIS	DGAT	Impliquer les chefs de villages et les associations de la société civile à la sélection des sites		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	CIAPOL	Évaluer la qualité des sols (pollution)	Niveau de contamination à connaître	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
Ministère des Eaux et Forêts	SODEFOR/ Direction Centre de Gestion Bouaké / San Pedro	Être informé pour assurer l'exclusion d'un site protégé ou classé	La SODEFOR est l'unique gestionnaire des forêts classées	C-1	Courrier Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINADER	AFOR / DFR / Direction Régionale ou	Clarification des droits de propriété		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Sélection des sites de construction							
	départementale de l'agriculture				de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Implication pour éviter tout conflit social	Requérir un Consensus autour du choix du site	C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Révision et approbation des plans types							
MENETFP	DAF	Ayant déjà des plans types, apporter son expertise au choix des plans	Retarder la réhabilitation des CDP qui est à la charge de la DAF	C-2	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAPS COGES	Impliquer dans la mobilisation communautaire		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DCEP	Impliquer dans la validation	Assurer la prise en compte des normes de construction d'infrastructures scolaire Conserver la base de données des constructions types	C-4	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DTSI	Intervenir sur la question de l'intégration des technologies dans la construction		C-1	Par voie électronique et/ou des séances de travail		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Études techniques, environnementales, sociales et de réinstallation							
MEF	Cellule MCC du MEF	Être informé et participé à l'évaluation de l'impact économique de la construction de ces collèges		C-1	Réunions, mails, téléphone		
MENETFP	DCEP	Valider les TDR d'études et rapports techniques (cahiers des charges techniques et matériaux) Participer à la validation des études environnementales	S'assurer du respect des normes techniques d'espace et de confort	C-4	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DAPS COGES	Impliquer dans la mobilisation communautaire		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINADER	Direction Départementale ou régionale de l'Agriculture et du Développement rural	Évaluation des destructions des cultures et des indemnités		C-4			
MINEDD	ANDE	Mise en œuvre du processus de réalisation des études environnementales et sociales requises		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	CIAPOL	Consultation et validation	Se prononcer sur	C-3	Par E-mail		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Études techniques, environnementales, sociales et de réinstallation							
		des études environnementales et sociales requises	l'analyse de l'état Initial du site Se prononcer sur l'analyse des conséquences directes et indirectes		Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Accompagnement avec les communautés	Se prononcer sur l'analyse des conséquences directes et indirectes	C-2	Par E-mail		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Adaptation des plans aux sites							
MENETFP	DAF	Participation sur le plan technique pour la bonne assise de l'ouvrage en fonction des contraintes des sites. Demander des plans d'exécution.	S'assurer du respect des plans types et une bonne assise du bâtiment	C2	Mails et appels téléphoniques		
MENETFP	DCEP	Participation à la validation des plans de masse et d'aménagement en fonction de la topographie, drainage, orientation des bâtiments,	S'assurer d'un meilleur confort et durabilité des ouvrages	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Adaptation des plans aux sites							
		etc.					
MENETFP	DSPS	Implication dans l'adaptation des plans aux sites		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Intervention sur la question de l'intégration des technologies dans la construction		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Mise en œuvre de la réinstallation							
MEF	Cellule MCC du MEF	Planifier le paiement d'éventuelles purges		C-4	Réunions, mails, téléphone		
MENETFP	DCEP	Apporter notre expertise à l'évaluation des coûts d'indemnisation	Optimiser les coûts liés à la réinstallation	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MINEDD	ANDE	Accompagnement		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MIS	DGDDL	Associer les Services Techniques des Mairies		C-4	Par E-mail Des séances de		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Mise en œuvre de la réinstallation							
		pour le suivi des activités de réinstallation			travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Prendre en compte les us et coutumes des populations = Intégration des populations	Le respect de leurs traditions les amènera à adhérer au projet	C-2	Par E-mail		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
7. Mise en œuvre du transfert de propriété							
MENETFP	DCEP	Participation aux négociations de purge (suivi du domaine technique tel que topo, affectation, etc.)	Contribuer à l'acquisition de propriété	C-2	Visite de terrain, par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DAJ	Fournir avis légal sur le transfert de propriété (dont les règles sont précisées dans les textes)		C-1	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MINADER	AFOR	Clarification des droits de propriété		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MIS	DGDDL	Associer les Services Techniques des Mairies pour mise à jour de leurs registres		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement de partenariats, entre autres, pour logements des professeurs et/ou élèves							
MENETFP	DAPS COGES	Mobiliser les coordinations régionales (conseillers régionaux de COGES) pour l'encadrement des communautés à l'élaboration de partenariats avec le secteur privé et les populations	La direction a pour mission de mobiliser la communauté autour de l'école/ mobiliser les partenaires	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	Pour développer les modalités de mise en œuvre des accords de partenariat, le cadre juridique	Le partenariat implique un accord de volonté qui suppose un cadre juridique définissant la capacité des parties et les modalités de mise en œuvre de l'accord	C-1	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MENETFP	DRH	S'impliquer, participer aux échanges et discussions en vue de favoriser d'implication du MCLU, du MIS et des communautés	La construction de logements participe au maintien des enseignants et du personnel administratif dans	C-2	Groupe de travail		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement de partenariats, entre autres, pour logements des professeurs et/ou élèves							
			les établissements				
MINADER	AFOR - DFR - DRADR - DDADR	Clarification des droits de propriété		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MIS	DGDDL / DGAT	Impliquer les mairies et conseils régionaux de la zone pour appuyer le développement de partenariats		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Création des comités villageois de suivi							
MENETFP	DAPS COGES	Mobiliser les villages voisins du CDP autour de la construction en les organisant à suivre les travaux du comité de suivi	Pour permettre d'assurer la base du futur COGES quand le collège sera construit	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DEEG	Veiller à l'apport de la spécificité genre dans les comités de suivi	Les femmes sont plus regardantes dans le suivi et contrôle des travaux. Participation inclusive de toute	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Création des comités villageois de suivi							
			la communauté				
MIS	DGAT / DGDDL	La DGAT pour la légalité et le Service socio culturel des mairies pour la mobilisation		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	Accompagnement	S'assurer du bon déroulement de l'exécution du projet	C-1	Par E-mail		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Surveillance des travaux de construction							
MENETFP	DAF	Avoir au moins un technicien dans l'équipe de suivi des travaux	Suivi technique dans l'exécution des travaux	C-2	Mails et appels téléphoniques		
MENETFP	DAPS COGES	C'est le rôle du comité de suivi de la construction d'effectuer une surveillance de proximité, avec l'appui des conseillers régionaux pour l'encadrement et la mise en place	La surveillance de proximité des travaux est une activité importante pour la durabilité	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DCEP	Être impliqué dans les visites périodiques en mission de supervision et de réception.	Garantir la bonne qualité des ouvrages et la	C-4	Visite de terrain, par voie électronique et/ou des séances de travail		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Surveillance des travaux de construction							
		Appréciation de la qualité et respect des spécifications techniques	durabilité Optimiser les charges d'exploitation. Consolider la base de données des infrastructures scolaires				
MENETFP	DGBF	Contribuer à une meilleure planification budgétaire des travaux de construction	Pour éviter la suspension des travaux pour retard de paiement	C-2			

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Surveillance environnementale, sociale, santé et sécurité							
MEF	Direction Générale des Impôts de Bouaké et San Pedro	Surveillance sociale des travailleurs et entreprises (Déclaration d'impôts)		C-1			
MENETFP	DEEG	Veiller à l'apport de la spécificité genre	Participation inclusive de toute la communauté (besoins des femmes et des hommes)	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Surveillance environnementale, sociale, santé et sécurité							
MENETFP	DCEP	Consulter pour le suivi de la mise en œuvre du PGES (une visite de supervision avec le MCA- Côte d'Ivoire)	Respect des normes SFI Respect des délais de réalisation des ouvrages	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MINEDD	CIAPOL	Évaluation des nuisances	Réduire les impacts négatifs sur les populations	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	ANDE	Veiller à la mise en place du PGES		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
Ministère des Eaux et Forêts	Direction Centre de Gestion Bouaké/ San Pedro	Être informé pour assurer la protection des sites protégés contre l'extraction des matériaux de construction	Activité interdite en forêt classée	C-1	Courrier		
Ministre de l'Emploi et Protection Sociale	CNPS San Pedro et Bouaké	Protection sociale des travailleurs (Sécurité Sociale)		C-1			

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Appui aux communautés pendant la construction							
MENETFP	DAPS COGES	Pour assurer l'appui des COGES des nouveaux collègues	Les conseillers COGES sont le prolongement de la direction et assurent l'appui et l'encadrement des COGES des collègues.	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Approvisionnement en eau							
MENETFP	DAF	Gérer les cas d'installation d'eau	La DAF a un service patrimoine qui a en charge la gestion de l'installation d'eau dans les écoles	C-4	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DCEP	Consulter pour valider les études d'approvisionnement en eau	S'assurer des commodités dans les collèges	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MINADER	AFOR - DRF - DRADR - DDADR	Informers en cas d'aménagement des points d'eau qui implique une		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Approvisionnement en eau							
		réinstallation			validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
7. Approvisionnement en électricité							
MENETFP	DCEP	Consulter pour valider les études d'approvisionnement en électricité	S'assurer des commodités dans les collèges	C-2	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DAF	Traiter tous les dossiers relatifs aux abonnements en électricité des écoles	Le service patrimoine de la DAF a en charge l'abonnement en électricité des écoles	C-4	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINADER	AFOR - DRF - DRADR - DDADR	Informar en cas de création de nouvelles lignes de haute tension impliquant de la réinstallation		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSCSLP	DSCS	En cas de création de nouvelles lignes à haute tension, sensibiliser à la paix parce que cela peut engendrer des destructions de plantations	Apaisement du climat social	C-1	Par E-mail		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
8. Approvisionnement en équipement							
MENETFP	DPFC	Spécification du matériel didactique	Cela fait partie des attributions de la direction	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Consulter pour les aspects liés aux technologies et systèmes d'information		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
9. Sensibilisation à l'inscription							
MENETFP	DEEG	Inciter plus de filles et de parents à inscrire leurs filles au secondaire	Accroître le taux de scolarisation des filles	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DELC	Faire comprendre aux communautés le bien fondé du projet		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
9. Sensibilisation à l'inscription							
		Élaborer des textes réglementaires pour acter les décisions pour les crédibiliser et imposer les démarches à suivre		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAPS COGES	Assurer la sensibilisation et la promotion au sein des communautés, avec la collaboration de la direction à travers nos collaborateurs régionaux	Dans les attributions de la direction	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
10. Approvisionnement en matériel scolaire							
MENETFP	DPFC	Détermination des spécifications techniques du matériel de laboratoire (sciences et HG)	Attribution de la DPFC	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Consulter pour les aspects liés aux technologies et systèmes d'information		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
11. Embauche du personnel des collèges							
MENETFP	DRH	Recrutement du personnel en collaboration avec le MFP et le MPMCBPE et mise à disposition diligente du personnel administratif et pédagogique dès l'ouverture du CDP en fonction de la programmation annuelle	Doter à l'ouverture les CDP de kits en personnels administratif et pédagogique	C-4	Courrier		
		Faire la formation des chefs d'établissement à la prise de fonction	Outiller les nouveaux CE au pilotage d'une administration scolaire	C-4	Courrier		
MFP	DGAPCE	Affectation du personnel au Ministère de l'éducation. Participation à la sélection du personnel à recruter.		C-4			
MEPS	CNPS San Pedro - Bouake	Protection Sociale des travailleurs		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
12. Création des COGES							
MENETFP	DAPS COGES	Être impliqué et appuyé pour accomplir pleinement ses missions	La création des COGES relève de la direction	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement de partenariats : cantines scolaires, clubs des mères d'élèves filles, etc.							
MEF	Cabinet MEF / Cellule MCC	Importance de l'autonomisation des femmes par le biais de développement de partenariats		C-2	Réunions, mails, telephone...		
MENETFP	DEEG	Accroître le nombre de clubs des mères d'élèves /filles	Sensibiliser plus les parents et les élèves surtout les filles à achever leur scolarité	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAPS COGES	Mobiliser les communautés pour la mise à disposition de cantine et de leur suivi pour l'alimentation scolaire	Responsable des comités de suivi des	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement de partenariats : cantines scolaires, clubs des mères d'élèves filles, etc.							
		en construisant des cuisines	cantines		de validation, des missions conjointes		
MEPS	CNPS San Pedro – Bouaké	Protection sociale des travailleurs		C-1			
MIS	DGDDL	Impliquer les mairies dans le cadre de la pérennisation		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Renforcement des COGES							
MENETFP	DAPS COGES	Être impliqué et appuyé pour accomplir pleinement ses missions	Le renforcement des capacités des membres de BE et des organes des COGES relève de la direction	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Stimulation de la demande de scolarisation							
MENETFP	DEEG	Accroître le taux de scolarisation de la jeune fille – sensibilisation	Mise en œuvre de la politique Genre	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DELC	Sensibilisation de la communauté quant à la politique de scolarisation Réussir à mettre en place les textes règlementaires		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Appui au démarrage des collèges							
MENETFP	DEL	Participation aux travaux de mise en œuvre dans le cadre de réflexions	Responsable d'élaborer les textes	C-2			
MENETFP	DRH	Mise à disposition de l'équipe administrative (principal, ACE, Économe, Éducateur) et du personnel enseignant dès la rentrée des classes	Garantir le bon fonctionnement administratif et pédagogique du CDP	C-4	Courrier		
Ministère de la Fonction Publique	DGAPCE	Affectation au MENETFP des enseignants et personnel administratifs Traitement diligent des actes administratifs (nomination, 1 ^{er} mandatement) des fonctionnaires de ces établissements		C-4			

A1 Construction de 74 à 84 collèges de proximité

A1 C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Appui aux partenariats							
MENETFP	DRH	Outiller les chefs d'établissements à la gestion partenariale des établissements	Favoriser l'implication de tous les acteurs de l'environnement scolaire interne et externe du CDP	C-4	Courrier		
MIS	DGDDL	Impliquer la mairie pour la pérennisation		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Mise en place du nouveau curriculum de formation des enseignants de collège							
MENETFP	DTSI	Prise en compte de l'intégration des technologies dans les nouvelles approches pédagogiques telles « apprentissage par projet », « apprentissage centré sur l'apprenant »		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DPFC	Intégration des nouvelles approches pédagogiques dans le nouveau curriculum		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DEEG	Intégration du genre dans le curriculum de formation des enseignants du collège	Outils les enseignants à la prise en compte du genre dans leur pratique de classe	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DSPS	Impliquée au niveau de la collecte de données pour l'analyse du système éducatif		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MESRS	ENS	Réflexion et participation à la mise en place du nouveau curriculum	L'ENS assure la formation initiale des professeurs des collèges de proximité. C'est de sa responsabilité	C-4	Organisation d'un atelier sur l'élaboration du nouveau curriculum avec la participation du MENETFP (DPFC,		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Mise en place du nouveau curriculum de formation des enseignants de collège							
					Inspection Générale,		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Renforcement du suivi des professeurs des collèges de proximité							
MENETFP	ENS	Participer au renforcement pendant la formation en deuxième année des futurs professeurs des CDP	La formation pratique fait partie de la formation initiale dispensée à l'ENS	C-4	Organisation de missions d'encadrement des étudiants de 2 ^e année par les enseignants de l'ENS		
		Encadrement de proximité des enseignants des CDP	Cela est dans le plan national de développement professionnel des enseignants en cours d'élaboration		Créer un cadre de collaboration avec la DPFC pour l'encadrement de proximité des enseignants des CDP		
MENETFP	DSPS	Impliquée au niveau de la collecte de données pour l'analyse du système éducatif		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DPFC	Formation pédagogique accompagnée des nouveaux enseignants	Élaboration du plan de formation continue	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Rénovation de l'équipement du lycée d'application (Piaget)							
MENETFP	DSPS	Impliquée au niveau de la collecte de données pour l'analyse du système éducatif		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MESRS	PDU	Mise à disposition des études déjà réalisées		C-2			
MESRS	ENS	Participation à la gestion de l'établissement Jean Piaget et donc à la rénovation	Jean Piaget est un établissement d'application de l'ENS qui accroît et améliore les capacités de l'ENS en matière de formation	C-4	Organisation d'un atelier pour définir les nouvelles missions et le fonctionnement de Jean Piaget en qualité d'établissement d'application		
MENETFP	DTSI	Prise en compte de l'intégration des nouvelles technologies lors de la rénovation		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Extension de l'offre de formation par la création d'annexes de l'ENS							
MENETFP	DRH	Mise à disposition de l'ENS les besoins du MENETFP en personnel d'encadrement et d'enseignement		C-4	Courrier		
MENETFP	DSPS	Impliquée au niveau de la collecte de données pour l'analyse du système éducatif		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MESRS	ENS	Participation à l'ensemble du processus de création des annexes	Les annexes renforcent les capacités de l'ENS	C-4	Organisation de séances de travail avec MCC pour recueillir les avis des personnes ressources sollicitées par l'ENS sur les différentes étapes du processus et les valider		
MFP	DGAPCE	Expression des besoins en personnels à former Participation à la sélection des personnes à former		C-3			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Sélection des sites							
MESRS	ENS	Participation au processus de sélection pour avis sur la localisation et le dimensionnement des sites	Assurer la bonne localisation avec un espace suffisant	C-4	Organisation de séances de travail avec le PDU pour la prise en compte des préoccupations de l'ENS		
MESRS	PDU	Participation au processus de sélection, entre autres, en comparant les différents sites potentiels		C-4	Organiser une rencontre avec l'ENS et le PDU pour déterminer le cloisonnement des 100 ha pour les sites de Bouaké et San Pedro		
MINEDD	CIAPOL	Vérification de la qualité des sols	Niveau de contamination à connaître	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEF	SODEFOR/Direction générale / Centre de gestion Bouaké et San Pedro	Être informé des sites pour vérifier leur localisation	S'assurer de l'exclusion des sites protégés ou classés	C-1	Courrier		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Révision et approbation du plan des antennes							
MESRS	ENS	Prise en compte des spécificités exigées des infrastructures	S'assurer de la bonne fonctionnalité des infrastructures	C-4	Organisation de séances de travail avec les concepteurs des plans		
MESRS	PDU			C-4			
MENETFP	DTSI	Prise en compte de l'intégration des nouvelles technologies lors de la planification des antennes		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Études techniques, environnementales, sociales et de réinstallation							
MESRS	ENS	Avis technique sur la qualité des matériaux tenant compte des activités spécifiques et des produits utilisés dans les installations	S'assurer de la prise en compte des dispositions sécuritaires des installations et du respect des spécifications des matériels de construction et des équipements	C-4	Organisation de séances de travail avec les équipes techniques en charge de la construction et les fournisseurs des matériels et équipements		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Études techniques, environnementales, sociales et de réinstallation							
MESRS	PDU			C-4			
MINEDD	CIAPOL	Gestion des déchets de laboratoire Consultation et validation des EIES	Éviter de contaminer l'environnement Se prononcer sur l'état initial du site Analyser les conséquences directes et indirectes	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	ANDE	Mise en œuvre du processus de réalisation des EIES		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MSPS	CNPS San Pedro et Bouaké	Protection sociale des travailleurs		C-1			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Adaptation du plan au site							
MESRS	ENS	Avis à donner sur les choix exigés par les adaptations nécessaires	L'ENS est l'utilisatrice des installations	C-4	Séances de travail pour valider les choix à opérer		
MESRS	PDU			C-4			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Mise en œuvre de la réinstallation							
MESRS	ENS	S'assurer que les parcelles acquises pour la construction des antennes ne souffrent d'aucun litige	L'ENS est l'utilisatrice des installations	C-4	Participer aux différentes commissions de réinstallation		
MESRS	PDU			C-4			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Mise en œuvre du transfert de propriété							
MESRS	ENS	S'assurer de disposer de toute la documentation sur le transfert de propriété	L'ENS gestionnaire des parcelles et installations qui seront mises à sa disposition	C-4	Suivre les différentes étapes liées à l'acquisition des parcelles		
MESRS	PDU	Traitement des purges		C-4			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 A. Avant la construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
7. Définition des besoins en matériel technique (pour prise en compte dans les plans)							
MESRS	ENS	Être associée aux choix du matériel et des équipements	L'ENS est bénéficiaire et utilisatrice du matériel et des équipements	C-4	Participation à l'élaboration des cahiers de charges de l'acquisition du matériel et des équipements		
MESRS	PDU			C-4			
MENETFP	DTSI	Être consulté pour définir les besoins liés aux technologies et systèmes d'information		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 B. Construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Surveillance des travaux de construction							
MESRS	ENS	Être associée aux étapes de contrôle de la conformité des plans, des matériaux et des équipements au regard des prévisions initiales	ENS utilisatrice finale des installations	C-4	Participer aux différentes missions de surveillance des travaux de construction		
MEPS	CNPS Bouaké et San Pedro	Protection sociale des travailleurs		C-1			

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 B. Construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Surveillance environnementale, sociale, santé et sécurité							
MESRS	ENS	S'assurer de la prise en compte des dispositions pour la préservation de l'environnement, de la santé et la sécurité des futurs utilisateurs (personnel, étudiants, enseignants)	L'ENS est bénéficiaire et utilisatrice des installations	C-4	Participer aux rencontres d'évaluation environnementale, sociale, de santé et de sécurité		
MINEDD	CIAPOL	Évaluation des nuisances	Réduire les inconvénients pour la population	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	ANDE	Suivi environnemental pour la mise en œuvre effective du PGES	Performance environnementale	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEF	SODEFOR/Direction générale / Centre de gestion Bouaké et San Pedro	Être informé des travaux	Protection des sites protégés des extractions des matériaux	C-1	Courrier		
MSCSLP	DSCS	Accompagnement des populations	Apaisement du climat social	C-2	Par E-mail		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 B. Construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Approvisionnement en équipement							
MESRS	ENS	Vérifier la conformité des équipements livrés au regard des cahiers de charges	L'ENS est bénéficiaire et utilisatrice des installations	C-4	Participer au contrôle des équipements livrés		
MENETFP	DTSI	Consulter pour les aspects liés aux technologies et systèmes d'information		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A2 : Amélioration de la formation initiale des enseignants

A2 B. Construction des antennes de l'ENS

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Embauche du personnel							
MENETFP	DEEG	Sensibiliser les recruteurs au respect de la proportionnalité du genre	Mise en œuvre de la politique genre	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation		
MESRS	ENS	Encadrement de proximité des futurs enseignants	Cela est dans le plan national de développement professionnel des enseignants en cours d'élaboration	C-4			

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Embauche du personnel							
MFP	DGAPCE	Mise à disposition du personnel requis pour les antennes de l'ENS		C-3			
MESRS		Recrutement du personnel en collaboration avec le MFP et mise à disposition diligente du personnel administratif et pédagogique dès l'ouverture des antennes de l'ENS		C-4			

A3 Mise en place et appui à l'opérationnalisation d'une politique genre

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Conception d'une politique genre du secteur de l'éducation							
MEF	Cabinet MEF/ Cellule MCC	Proposer des actions en vue de l'amélioration de l'autonomisation des femmes		C-4	Réunions, mails, téléphone...		
MENETFP	DTSI	Prendre en compte la problématique de l'absence des jeunes filles dans les carrières numériques Mise en place d'un système de gestion des activités liées au genre		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DPFC	Participation à la co-construction de la politique genre du secteur éducation/formation	Thématique proche des enseignements EDHC	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DEEG	Convocation des réunions de réflexion et d'écriture Identification des structures devant participer à l'activité	Entité responsable	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DRH	Participation à la co-construction de la politique genre du secteur éducation/formation	Prise en compte du genre dans la gestion de l'ensemble des RH du MENETFP	C-4	Courrier		
MESRS	ENS	Participation à la conception de la prise en compte du genre dans l'éducation	Prise en compte du genre dans les pratiques	C-3			

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Conception d'une politique genre du secteur de l'éducation							
			pédagogiques Amélioration du taux de femmes dans la filière enseignement				
MFP	DGAPCE	Prise en compte du concept genre dans la validation des besoins en personnel du MENETFP		C-3			

A3 Mise en place et appui à l'opérationnalisation d'une politique genre

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Création de la Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre (anciennement UAG)							
MENETFP	DEEG	Participation à l'élaboration des missions de la direction argumentaire de la nécessité de la création de la direction	Mise en œuvre de la Politique Genre	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A3 Mise en place et appui à l'opérationnalisation d'une politique genre

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Opérationnalisation de Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre							
MENETFP	DEEG	Projet d'arrêté portant organisation de la Direction Projet d'arrêté de nomination des sous	Mise en œuvre de la Politique Genre	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Opérationnalisation de Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre							
		directeurs et chefs de services			conjointes		
MFP	DGAPCE	Prise en compte du concept genre dans la validation des besoins en personnel du MENETFP		C-3			
MENETFP	DRH	Mise en place d'un système de quota par emploi et par fonction	Prendre en compte le concept genre dans la détermination des effectifs par emploi et fonction au sein du MENETFP	C-3	Courrier		

A3 Mise en place et appui à l'opérationnalisation d'une politique genre

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Développement d'un plan d'action et mise en œuvre des actions prioritaires							
MENETFP	DEEG	Apporter des données désagrégées genre Identifier les structures et acteurs devant participer Participer à l'élaboration du plan d'actions	Mise en œuvre de la politique Genre	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DPFC	Participation à la mise en œuvre des actions prioritaires en termes de renforcement des capacités des acteurs (EDHC)	Compétences de la DPFC	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MFP	DGAPCE	Prise en compte du concept		C-3			

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Développement d'un plan d'action et mise en œuvre des actions prioritaires							
		genre dans la sélection des personnels enseignants et personnels administratifs du MENETFP					
MENETFP	DTSI	Gérer les données liées au genre et donner les outils nécessaires pour le suivi		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAPS COGES	Mobilisation Communautaire		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

A 4 Renforcement des systèmes d'information pour la prise de décision dans l'éducation

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement d'un Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE) intégré							
MENETFP	DTSI	Coordonner la participation de toutes les directions centrales, le cabinet, l'inspection générale et tous les autres acteurs du terrain. Veiller à l'interconnexion des sites, à la mise en place d'une base de données unique centralisée, à la fiabilité et à l'implantation d'outils de gestion et de business intelligence pour une meilleure prise de décision.	Responsable de mettre en place un SIGE	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DCEP	Être informé des résultats	Bénéficier des données pour les actions de la direction en matière de montage de projets futurs	C-1	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DET	Apport de données désagrégées	Alimentation de la base de données du MENETFP	C-3	Par voie électronique et/ou des séances de travail		
MENETFP	DPFC	Apport de statistiques relatives au nombre de sessions de formation continue et du nombre d'enseignants	Politique nationale de la formation continue	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Développement d'un Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE) intégré							
					validation		
MENETFP	DRH	Apport de statistiques relatives aux ressources humaines	Alimenter la base de données permettant une meilleure prise de décision dans l'éducation	C-3			
MENETFP	DSPS	Implication directe dans l'élaboration du design du SIGE car production des données publiées par le ministère		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation		

A4 Renforcement des systèmes d'information pour la prise de décision dans l'éducation

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Renforcement du système d'évaluation							
MENETFP	DEEG	Enrichir le système éducatif en éléments ou données genre	Mise en œuvre de la politique genre	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DSPS	Implication directe dans le suivi car participation à la planification		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Renforcement du système d'évaluation							
					validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Coordonner la participation de toutes les directions centrales, le cabinet, l'inspection générale et tous les autres acteurs du terrain pour centraliser la gestion des données de suivi		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DVSP	Élaborer un cadre d'évaluation du niveau des enseignants et des élèves	Améliorer les apprentissages, nourrir les réflexions sur la politique des collèges	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation		
MENETFP	DPFC	Élaborer un cadre d'évaluation de la pédagogie et de la formation continue		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Établissement du cadre légal de fonctionnement en PDC							
MENETFP	DAJ	Déterminer et fixer le contenu du cadre juridique et participer au règlement des différends susceptibles de naître dans la mise en œuvre des projets	Direction compétente en la matière	C-4	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
		Contribuer à l'élaboration du cadre légal du PDC					

B. 1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Préparation et lancement de l'appel à projets							
MENETFP	Cabinet MENETFP	Impliquer dans l'élaboration des documents de base de l'appel à projets	La tutelle	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	L'appel d'offre obéit à un mécanisme juridique		C-1	Par E-mail Réunions d'information		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Préparation et lancement de l'appel à projets							
		préétabli où à élaborer selon la volonté des parties.			trimestrielle		
		Intervention à travers le statut des parties et en considération de leur domaine de compétence		C-1			
MENETFP	DTSI	Prise en compte des nouvelles technologies dans les projets		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
		Prise en compte des nouveaux métiers du numérique					

B. 1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Sélection des projets							
MENETFP	DAJ	Vérifier l'adéquation des critères légaux de choix en vérifiant l'existence matérielle des sites et leur conformité avec les critères arrêtés		C-1	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MENETFP	DTSI	Prise en compte du numérique dans les projets pour encourager les nouvelles approches pédagogiques		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B. 1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Signature des accords entre partenaires							
MENETFP	Cabinet MENETFP	Implication et signature des accords	Autorité compétente	C-4	Par E-mail des séances de travail		
MENETFP	DAJ	La préparation, l'élaboration des projets de convention avec les partenaires suppose la vérification préalable des consentements des parties, leur capacité à s'engager et à les réaliser		C-4	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Sélection des sites de construction							
MENETFP	DPEM	Implication pour le choix des sites	Direction compétente	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAF	Le choix des sites doit répondre aux critères du MENETFP	Un bon choix est indispensable pour une bonne réalisation	C-1	Mails et appels téléphoniques		
MINADER	AFOR / DFR	Clarification des droits de propriété		C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEF	SODEFOR / Direction générale / Centre de Gestion Bouaké et San Pedro	Être informé des sites choisis	Protection des sites protégés ou classés	C-1	Courrier		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Élaboration des curricula (ce qui peut influencer le design)							
MENETFP	DAIP	Intégrer les métiers et filières de la formation par apprentissage, les formations qualifiantes et les besoins du secteur informel	Responsable de l'appui à l'insertion des formés. Fortement impliquée dans la relation école - entreprise et la mesure de l'efficacité externe de l'ETFP				
MENETFP	DEEG	Intégration du genre dans les programmes éducatifs; Inciter plus de filles à intégrer les filières ETFP		C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	Inspection Générale	Implication pour l'élaboration des curricula	Structure compétente	C-4	Des séances de travail, des ateliers de validation		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
7. Design et études techniques							
MENETFP	Inspection Générale	Contribution pour avis technique sur la proposition de l'architecte	Autorité de supervision et de régulation	C-2	Des séances de travail, des ateliers de validation		
MENETFP	DPEM	Implication pour avis sur la proposition de l'architecte	Direction compétente	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Prise en compte des nouvelles technologies dans la planification de la construction		C-1	Par E-mail des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
8. Études environnementales et sociales et réinstallation							
MENETFP	DPEM	Implication dans la révision des études	Structure de gestion des projets	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINADER	AFOR /DFR	Participation aux études, entre autres, pour la réinstallation		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	ANDE	Mise en œuvre du processus de réalisation des EIES		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	CIAPOL	Consultation et validation des EIES	Se prononcer sur l'analyse de l'état initial du site; Analyse des conséquences directes et indirectes	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
9. Mise en œuvre de la réinstallation							

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

A. Avant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
10. Mise en œuvre du transfert de propriété							
MENETFP	DAF	Financer le transfert de propriété		C-3	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	Fournir avis légal sur le transfert de propriété (dont les règles sont précisées dans les textes)		C-1	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MINADER	AFOR / DFR	Établissement des actes de propriété		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Supervision des travaux de construction							
MENETFP	DPEM	Implication dans le suivi et la supervision des travaux et respect des délais et normes	Direction compétente	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DTSI	Suivi de la mise en œuvre de l'intégration des TIC		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAF	La DAF doit avoir au moins un technicien dans l'équipe de suivi des travaux	Car en tant que maître d'ouvrage, elle doit avoir un œil technique dans l'exécution des travaux	C1	Mail et appel téléphonique		
MEPS	CNPS Bouaké & San Pedro	Protection sociale des travailleurs		C-1			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Supervision environnementale, sociale, santé et sécurité							
MENETFP	DPEM	Implication dans la mise en œuvre des travaux dans ces domaines	Direction compétente en gestion de projets	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MEPS	CNPS Bouaké & San Pedro	Protection sociale des travailleurs		C-1			
MINEDD	ANDE	Suivi environnemental pour l'effectivité de la mise en œuvre du PGES	Autorité compétente	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEDD	CIAPOL	Conformité environnementale de réalisation	Éviter les écarts à la réglementation	C-3	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MINEF	SODEFOR / Direction Générale / Centres de Gestion Bouaké et San Pedro	Être informé des sites et carrières	Protection des sites protégés ou classés des extractions de matériaux de construction	C-1	Courrier		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Approvisionnement en équipement							
MENETFP	Inspection Générale	Implication pour le contrôle de conformité	Structure de contrôle compétente	C-4	Des séances de travail, des ateliers de validation		
MENETFP	DEPM	Implication pour la réception, le contrôle de conformité	Direction compétente	C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MEPS	CNPS Bouaké & San Pedro	Protection sociale des travailleurs		C-1			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Établissement de l'équipe de gestion							
MEF	Cabinet du MEF / Cellule MCC	Participer de manière efficiente à l'allocation des ressources publiques dans la gestion des ETFP		C-4	Réunions, mails, téléphone...		
MENETFP	DAIP	Participer à la prise en compte des modes de formation par apprentissage et qualifiants dans l'élaboration du budget des centres	Direction de tutelle	C-3			
MENETFP	DAPS/COGES	Mise en place de comités de gestion Implication de la communauté		C-4	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MEPS	CNPS Bouaké & San Pedro	Protection sociale des travailleurs		C-1			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

B. Pendant la construction

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Embauche du personnel							
MENETFP	DRH	Recrutement du personnel en collaboration avec le MFP	Doter à l'ouverture les centres d'ETFP	C-4	Courrier		

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Embauche du personnel							
		et le MPMCBPE et mise à disposition diligente du personnel administratif et pédagogique des centres en fonction de la programmation annuelle	de kits en personnels administratif et pédagogique				
MFP	DGAPCE	Affectation du personnel au Ministère de l'éducation. Participation à la sélection du personnel à recruter. Traitement diligent de la régularisation de la situation administrative des personnes recrutées (au cas où il s'agit de fonctionnaires)		C-4			
MEF	DGI	Déclaration fiscale du personnel		C-1			
MENETFP	DEEG	Veiller à accorder une proportion plus élevée de femmes parmi les enseignants	Mise en œuvre de la politique du genre	C-2	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MENETFP	DAJ	Le recrutement du personnel se fait en droit ivoirien par % au statut de ce personnel sur la base des règles édictées, soit par le statut général de la fonction publique ou du code du travail. Il s'agit de définir le cadre juridique adéquat.		C-1	Par E-mail Réunions d'information trimestrielle		
MEPS	CNPS Bouaké&	Protection sociale des		C-1			

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Embauche du personnel							
	San Pedro	travailleurs					

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Élaboration et mise à jour du plan d'affaires							

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Recrutement des premières cohortes							
MENETFP	DECOB	Identifier les élèves habilités à faire partir de ceux qui entrent dans ces centres	Direction compétente	C-4			
MENETFP	DAIP	Appui au recrutement des apprentis dans la prospection de postes d'apprentissage auprès des entreprises, mise en œuvre des modalités de recrutement	Direction de tutelle du mode formation par apprentissage	C-3			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
3. Formation des premières cohortes							
MENETFP	Cabinet MENETFP	Implication et participation à la sélection	Structure qui définit les priorités du MENETFP	C-4	Par E-mail des séances de travail		
MENETFP	Inspection Générale	Implication dans la supervision des formations et l'encadrement du personnel enseignant	Structure compétente	C-4	Des séances de travail, des ateliers de validation		
MENETFP	DAIP	Implication pour la mise en œuvre des formations par apprentissage et des formations qualifiantes	Direction de tutelle	C-4			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
4. Suivi des gradué(e)s pour l'insertion professionnelle							
MENETFP	DAIP	Implication dans la conception et la mise en place du système de suivi pour l'insertion	Direction compétente	C-4			

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
5. Certification Qualité (ex: ISO 9001)							
MENETFP	DFIQ	Implication dans la mise en place de la démarche qualité	Direction compétente	C-4			
MENETFP	Inspection Générale	Implication dans la mise en place de la démarche qualité	Structure de contrôle	C-4	Des séances de travail, des ateliers de validation		

B.1 Construction de 3 à 4 centres d'ETFP

C. Opération

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
6. Rapport financier des investissements réalisés							
MEF	Cabinet du MEF / Cellule MCC	Informer sur les implications financières de l'État pour une meilleure prévision économique		C-4	Réunions, mails, telephone...		
MENETFP	DAF	Implication dans le suivi des investissements financiers	Direction compétente	C-4	Mails et appels téléphoniques Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		

B.2 Renforcement des systèmes de qualité et de redevabilité

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
1. Mise en place d'un système de suivi de l'insertion professionnelle des centres d'ETFP							
MENETFP	DAIP	Implication dans la conception et mise en place du système de suivi de l'insertion des centres	Direction compétente	C-4			

B2 Renforcement des systèmes de qualité et de redevabilité

Ministère	Direction	Implication ou contribution	Raisons	Catégorie	Moyen de communication et de consultation	Personne contact	Téléphone et email
2. Mise en place d'un système de management de la qualité							
MENETFP	DFIQ	Implication dans la mise en place de la qualité	Direction compétente	C-4			
MENETFP	DTSI	Participation à la mise en place d'un système de gestion et de suivi		C-1	Par E-mail Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes		
MFP	DGAPCE	Prévoir les ressources humaines pour opérationnaliser le système		C-2			
MENETFP	Inspection Générale	Implication dans le suivi de la mise en place de la démarche qualité	Structure de contrôle	C-4	Des séances de travail, des ateliers de validation		

10 Annexe 2 : Activités d'Engagement et Communication avec les Parties Prenantes réalisés à ce jour

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
30/11/2018	Salle de conférence MENETFP,	MENETFP	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - situation dans le processus de sélection des localités ; - présentation des critères préliminaires de sélection des sites contenus dans les TDR IDIQ; - situation sur l'élaboration de la stratégie de sécurisation foncière - L'identification sites potentiels pour abriter les bureaux annexes de MCA-CI à Bouaké et à San Pedro 	Introduction de nouvelles variables? Concordance de 71 localités du master plan avec les données d SEJEN. réduction de la superficie utile des CDP B2 de 2 à 1 ha et des B4 de 2 à 4 ha à 2 ha	Signature de la convention entre SEJEN/MENETFP Rencontre de SEJEN avec le MENETFP pour présenter les résultats Présentation du Projet Skills en détail - les CPs, Covenants, Enjeux, et déterminer ensemble leurs rôles, responsabilités et les actions à entreprendre, CNPC/MENETFP, 2 ^{ème} semaine de décembre
25- 26/09/2018	Hôtel TIAMA Hôtel SEEN	MENETFP/MESRS/ MINEDD/MFFE/M SCSLP/MFP/MIS	Atelier de travail	<ul style="list-style-type: none"> - d'expliquer en détail les conditions préalables du Compact (EIF et mise en œuvre); - d'identifier les parties prenantes clés responsables de la réalisation de chacune des conditions préalables; - de présenter et de discuter les normes de performance de la Société Financière internationale (SFI); - de présenter le cheminement à suivre (flux de travail) dans les domaines environnemental et social - 	CPs relatives à l'EIF et à la mise en œuvre du Compact sont comprises ; Les NP sont comprises Les parties prenantes clefs connaissent le cheminement et les étapes clefs pour atteindre respecter les NP	Prendre attache avec les parties prenantes clefs qui n'ont pas pu prendre part à l'atelier ; Affiner la liste des parties prenantes clefs Conduire des entretiens réguliers avec ces parties prenantes Identifier les parties prenantes potentielles pour un accord d'entité de mise en œuvre
24/09/2018	Bureau du Directeur de l'ANDE	ANDE	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Affinement du choix des outils E&S dans le cadre du Projet Compétences 	Etudes à mener avant la réalisation des PGES spécifiques au site	impliquer l'ANDE dans l'élaboration et la validation des TdR des études CGES, CPR
24/09/2018	Bureau du Coordonnateur de l'UCP-EF	UCP- EF	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - approches des évaluations environnementales et sociales appliquées par l'AFD dans le cadre des projets Education/Formation et ses interactions avec l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) de Côte d'Ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - méthode de choix des localités ; - évaluation des sites - transfert des titres de propriété des sites 	- Mise à disposition du MCC de toutes les études environnementales et sociales menées
21 septembre 2018	Hôtel	ONG Lumière	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Actif pour l'alphabétisation et n'a pas d'expérience avec la mobilisation communautaire. - 	-	Mise à disposition des textes existants ; Information du CNPC-MCC de l'accord du financement demandé auprès de l'UNFPA
21 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional	DR MFFE	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des organes du ministère pouvant aider à la cohésion sociale dans la sélection des localités et des sites des CDP (commission de l'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale, comité de protection de l'enfant avec des points focaux dans chaque village) 	-	

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
21 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional	DR MCLU	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - rôles du MCLU dans la construction des CDP ; ENS et bureau annexe du MCA-CI : maîtrise d'ouvrage délégué de la construction des édifices publics, étude de conception, participation à l'appel d'offre, contrôle de chantier, réception provisoire et définitive ; élaboration de l'ACD terrain urbain : inférieur 1 ha ; signature de l'ACD par le préfet, supérieur à 1 ha, Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'ACD traité annuellement : 2018, 430 ; 2017, 464, 2016, 336, 2015, 563, 2014, 650 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du plan directeur d'urbanisme de San Pedro
20 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional de la SODEFOR	DR MINEF SODEFOR	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement des populations des forêts classées et les mesures d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi choix des deux zones San Pedro et Gbêkê par le Compact ? - Population concernée par le déplacement des populations des forêts classées 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la SODEFOR dans le choix des localités pour éviter au mieux les forêts classées ; - rencontre de la SODEFOR à Abidjan pour avoir les cartes des forêts classées
20 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional	DR MINEDD CIAPOL	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite des évaluations environnementales et sociales dans la région de San Pedro : ANDE en cours d'installation à San Pedro ; - Gestion des déchets à San Pedro : 3 entreprises de gestion, 2 faisant la collecte, 1 gestion de la décharge ; DIB/DID gérée par des entreprises agréées par le ministère, notamment ENVIPUR en installation - Déplacement des populations des forêts classées/parcs nationaux du ressort de l'OIPR ; - Personnel/effectif de la DR MINEDD : 6 agents, 2 véhicules ; - Personnel/effectif du CIAPOL : 6 agents, 1 véhicule ; - Liste des ONGs environnementales de San Pedro : ROMASCO, Plateforme des ONGS de l'environnement et REDD+, ONGs Amis de la nature et de la vie (Béthanie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'accompagnement comme réhabilitation de voies dans le Compact ; - Tenir compte de la saison des pluies dans la planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du document évaluation environnementale stratégique intégrée en Côte d'Ivoire : cas de San Pedro menée en 2017 Rapport de l'EIES l'Université de San Pedro ; - Rapport de l'EIES CAFOP à rechercher auprès de l'ANDE ;
20 septembre 2018	Hôtel	ONG RIP-EPT	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'ONG : date de création, 10 organisations membres et présent dans 10 régions dont Bouaké ; - Pas d'expérience avec la mobilisation communautaire. 	-	
20 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional	Agriculture et développement rural ANADER	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la direction régionale dans le processus de transfert des titres de propriété ; - Personnel : 3 commissaires enquêteurs, 2 agents fonciers, ANADER : 60 agents - Choix des localités : mettre l'accent sur les villages tuteurs, éviter les forêts classées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de certificat produits depuis 1998 : 10 ; - Mesures d'accompagnement prévues dans le compact sur l'électrification des 	

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
					villages, les logements d'enseignants et les routes : aucune - Coût de réinstallation du site de l'université : 250 à 350 mille/ha, 90 exploitants recensés, 3 milliards de coût de réinstallation	
19 septembre 2018	EPP Blahou	IEPP Directeur Personnel enseignant	Séance de travail	- Présentation des statistiques et des difficultés de l'école	- Raisons de départ des enseignants après 7 ans de présence dans une localité : éloignement des enfants élèves des collèges ; - cout des loyers	
19 septembre 2018	Collège KFW	COGES KFW	Séance de travail	- Difficultés rencontrées par le COGES au niveau de l'école (commodités dans les salles, dépenses qui augmentent, vols fréquents) ; - Solutions du COGES pour améliorer le fonctionnement de l'école : construction d'infrastructures comme clôture, hébergement des élèves dans des familles d'accueil avec un suivi et extension des modèles de cantine du primaire au collège	-	
19 septembre 2018	Collège Moderne de Gabiadji Salle de classe	Proviseur et personnel de l'école	Séance de travail	- Présentation des statistiques du CDP et des difficultés de l'école liées entre autre à la présence d'un cimetière mitoyen à l'école, l'indisponibilité d'eau potable. De multiples entrepreneurs intervenant dans la construction des bâtiments	-	
19 septembre 2018	Collège Moderne COPAGA Salle de réunion	Proviseur et personnel de enseignant de l'école Bureau du COGES	Séance de travail	- présentation du CDP : don d'une coopérative (COPAGA), statistiques de l'établissement et les difficultés liées à la morphologie du site et à la présence de mouches tsé-tsé, logement des enseignants, d'indisponibilité d'eau potable ; - Le statut foncier du site est la propriété de la coopérative ; - entreprises comme OLAM, CEMOI, SAKO etc... font des investissements dans la région	- provenance des élèves ; - logement des enseignants et élèves	
19 septembre 2018	Bureau de la Sous-Préfète de Gabiadji	Sous-Préfète	Séance de travail	- présentation des difficultés des écoles : sureffectif des classes environ 100 élèves par classe, écoles à réhabilitées	-	

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
18 septembre 2018	Lycée Moderne INAGOHI	Proviseur	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales statistiques et les difficultés de l'école sous sa responsabilité (inondation, manque de latrines, insécurité, grossesse en milieu scolaire) ; - Appui apporté par le COGES et du conseil régional: recrutement du personnel 	-	
18 septembre 2018	EPP Lac 2	IEP et personnel de EPP Lac 2	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales statistiques et les difficultés de l'école (insécurité, divagation d'animaux, manque d'électricité, manque de latrines) ; - Réalisation d'internat pour les élèves - Critères de sélection de localité ; population éducative, distance maximale à respecter, commodités pour l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> - Attraits d'un village pour un enseignant : logement, électrification du village et disponibilité de l'eau potable ; - Suppression des internats : raisons budgétaires - Dépenses d'un enseignant de San Pedro pour le renforcement des capacités à l'ENS d'Abidjan : 410 à 630 mille par an 	Rencontre de la mutuelle des enseignants du primaire de San Pedro pour des informations sur le site de construction des antennes de l'4ENS
18 septembre 2018	Collège KFW	Proviseur et personnel de l'école	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales statistiques et les difficultés de l'école sous sa responsabilité (absence d'électricité et de toilettes pour les enseignants, clôture et bâtiment administratif inachevés, vols de matériels et de bagarres entre bandes d'élèves, manque d'enseignants, pas de cantine, surpeuplement des collèges). - construction en hauteur des CDP avec une clôture et 2 portails. - Lieu de provenance éloigné des élèves : 60 à 70% des élèves viennent des villages très éloignés, 	-	
18 septembre 2018	Bureau du Directeur Régional de l'Education Nationale	DREN	Séance de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principales statistiques, des difficultés des écoles et des besoins de San Pedro ; - Choix des écoles primaires, des collèges et un lycée pour les visites. 	- aucune	
18 septembre 2018	Bureau du Préfet de Région et de Département de San	Corps préfectoral et directeurs régionaux des	Séance de travail	Présentation des objectifs et des attentes de la mission technique; Présentation de l'équipe du SEJEN et de leurs besoins de collecte	aucune	Mise à disposition de toutes les personnes ressources pour la réussite de la mission

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
	Pedro	différents ministères concernés par le projet Skills		de données relative aux aspects physiques et sociaux de la région		
9 juillet 2018	Siège de ONU FEMMES en Côte d'Ivoire	Représentante résidente	Entretien particulier	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour identifier des possibilités de co-financement
20 juin 2018	Siège d'ONU FEMMES en Côte d'Ivoire	Chargée des programmes	Entretien particulier	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment la sous activité politique genre MENETFP et le CPs création et opérationnalisation d'une unité d'action genre	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour identifier des possibilités de co-financement
20 juin 2018	MFPEs(tour E, 16 ^{ème} étage)	Directeur de cabinet adjoint	-Séance de travail	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour affiner les possibilités de collaborer par un MOU ou un IEA
3 juin 2018	MFPEs(tour E, 16 ^{ème} étage)	Directrice de la promotion et de l'autonomisation des Femmes,	-Séance de travail	- Présentation des aspects genre et inclusion sociale - Echange sur les comités locaux autour des IFEF organe d'encadrement des femmes et de mobilisation communautaire	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour identifier des possibilités de collaborer par un MOU ou un IEA
20 avril 2018	Bureau du directeur de l'ANDE	ANDE	séance de travail	- Affinement de la catégorisation des projets du Compact	RAS	
10 avril 2018	MFPEs(tour E, 16 ^{ème} étage)	Directrice Générale Femme, Famille et Enfant	-Séance de travail	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour identifier des possibilités de collaborer par un MOU ou un IEA
7 mars 2018	Siège du compendium des compétences féminines	Mme le Ministre Euphrasie Yao, Conseillère Technique genre du Président de la république	Séance de travail	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	- RAS	Conduire des entretiens réguliers pour identifier des possibilités de collaborer
5 mars 2018	CNPC-MCC	15 organisations de la Société civile	Séance de travail	- Point des activités du Compact- CI : phase de signature et de pré implémentation du Compact	- Date de mise en place du comité des parties prenantes	Conduire des entretiens réguliers
5 mars 2018	CNPC-MCC	ONG Care international	Séance de travail	- Présentation des projets du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	- RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC
1 février 2018	CNPC-MCC	Experts genre des PTF : BAD, AFD, PNUD, UNESCO, UNICEF, IRC, GTOE, JICA	-Atelier d'échange Séance de travail	- Validation de l'analyse situationnelle du Plan d'Action Genre et inclusion Sociale (PAGIS) du Compact- Côte d'Ivoire	- RAS	Mise en place d'un groupe de travail et de discussions expert genre des PTF

Date de la consultation	Lieu de la consultation	Nom et affiliation de la partie prenante consultée	Méthode d'engagement	Sujets de discussion et documents de projet et/ou matériel de communication formant la base de la discussion.	Questions soulevées, réponses pourvues et conclusions atteintes	Actions de suivi (qui, quand, comment)
1 février 2018	CNPC-MCC	Experts genre et sociale + point focal des ministères MIE, MT, MENETFP, MFPEs	-Atelier d'échange Séance de travail	- Validation de l'analyse situationnelle du Plan d'Action Genre et inclusion Sociale (PAGIS) du Compact- Côte d'Ivoire	- RAS	Conduire des entretiens réguliers
10 janvier 2018	Hôtel Tiama Plateau	Société civile	-Groupe de travail -Information par le biais de journaux -Divulgateion à travers le site Web -entretien particulier	- Procédure de sélection d'un représentant de la société civile au sein du board de MCA- Côte d'Ivoire - Election du représentant de la société civile au sein du board de MCA- Côte d'Ivoire	- RAS	Mise en place d'un groupe de travail société civile en prélude à la mise en place du comité des parties prenantes
- Janvier 2018	CNPC-MCC	Représentant de FSHI 360	Entretien particulier	- Présentation du projet Compétences du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC
- Janvier 2018	CNPC-MCC	Représentant World Cocoa Foundation	Entretien particulier	- Présentation du projet Compétences du Compact- Côte d'Ivoire, notamment la sous activité construction des collèges	RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC et poursuivre les échanges pour identifier les possibilités de co-financement sur les aspects GSI
- Janvier 2018	CNPC-MCC	Représentant World Cocoa Foundation	Entretien particulier	- Présentation du projet Compétences du Compact- Côte d'Ivoire, notamment la sous activité construction des collèges	RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC et poursuivre les échanges pour identifier les possibilités de co-financement sur les aspects GSI
-Décembre 2017	-CNPC-MCC	-représentant ONG graine de paix	- Entretien particulier	- Présentation du projet Compétences du Compact- Côte d'Ivoire, notamment la sous activité formation des enseignants	RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC
-Décembre 2017	-CNPC-MCC	-Représentant de FSHI 360	- Entretien particulier	- Présentation du projet Compétences du Compact- Côte d'Ivoire, notamment les aspects genre et inclusion sociale	RAS	Suivre les informations postées sur le site du CNPC-MCC, MCC

11 Annexe 3.1: Plan d'engagement et Communication, Construction des Collèges de Proximité (CDP)

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistique (DSPS)	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection des localités Elaborer une carte scolaire unique et consensuelle pour tous les ordres et les degrés d'enseignement ; Contrôler l'implantation des infrastructures scolaires conformément aux objectifs de la politique éducative ; 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; informer des progrès dans la conception des plans des CDP; 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
			<ul style="list-style-type: none"> impliquer dans le choix des localités et des sites; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	DAPS – COGES	<ul style="list-style-type: none"> mobilisation des communautés autour des projets d'écoles à travers la mise en place et l'accompagnement des COGES 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer dans la mise en place des, COGES pour les nouveaux CDP, accompagnement/formation des membres des COGES en collaboration avec le Consultant en mobilisation communautaire (CMC), formation offerte par CMC en région 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Direction de la coordination et de l'exécution des projets	<ul style="list-style-type: none"> Etablir les normes et plans-types de construction d'infrastructures scolaires, en liaison avec les structures concernées du Ministère et les autres ministères techniques ; Assurer la maîtrise d'ouvrage délégué des investissements financés par les appuis extérieurs, pour le compte du Ministère sur les Projets non dotés d'Unité de Gestion ou d'Unité de Coordination ; 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; informer des progrès dans le choix des localités et des sites; informer des progrès dans la conception des plans des CDP; 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
			<ul style="list-style-type: none"> Impliquer dans l'élaboration et la validation des TDR IDIQ, CGES et du CPR, Impliquer dans la validation du CGES, du CPR et des EIES Impliquer dans le suivi des travaux de construction. 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Direction des Affaires Financières	<ul style="list-style-type: none"> Gérer et entretenir le patrimoine immobilier, mobilier et toutes les acquisitions 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; informer des progrès dans le choix des localités et des sites; informer des progrès dans la conception 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DF

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
			<ul style="list-style-type: none"> des plans des CDP; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 		
	Direction des Ressources Humaines	Affectation des enseignants et du personnel dans les CDP	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DA
	Direction de la Pédagogie et de la Formation continue des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> Gérer et suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques dans l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général et technique ; Promouvoir la qualité de l'enseignement dans les écoles préscolaires et primaires, dans les établissements d'enseignement secondaire général, les établissements d'enseignement technique, dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique, en liaison avec les structures compétentes; Assurer la formation continue des personnels enseignants et d'encadrement pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre particulièrement dans la formation des enseignants 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DA
	Direction des Affaires Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> processus de sélection et de transfert des titres de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Direction Générale du Budget (nom)	<ul style="list-style-type: none"> Budgétisation des activités impliquant des contributions financière de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DF

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Ministère de la Fonction Publique	Direction du Personnel Civil	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement du personnel enseignant et d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> Informer sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DA
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS)	Promotion de la SST; Promotion des couches vulnérables; Lutte contre l'extrême pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; prise en compte des aspects du Code du travail relatifs à la santé et la sécurité au travail ; implication dans le suivi et le contrôle de la conformité du projet en matière de santé et de sécurité (indicateurs de performance, d'impact et de résultats) dans la phase de construction 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	Direction de la Cohésion Sociale	Promotion de l'égalité des genres et prise en compte des enjeux liés aux femmes et aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; prise en compte des enjeux liés aux femmes et groupes vulnérables 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Direction de l'Urbanisme et du Foncier	Planification urbaine et aménagement foncier; Appui technique lors de la réinstallation de populations; Maitrise des Plans de lotissements ; délivrance des titres de propriété foncière	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Dir. de la Construction, de la maintenance et des matériaux de construction	Responsable du suivi des travaux de construction.	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	à déterminer	Membre de la commission administrative d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; définir les barèmes de compensation 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Ministère de l'Économie et des Finances	à déterminer	Païement des contributions de l'Etat relatives aux activités les impliquant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	Direction de la Cohésion Sociale	Prévention et résolution des conflits et des violences entre les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ prise en compte des aspects sociaux dans le projet 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Agence Nationale de l'Environnement	Mettre en œuvre les procédures d'évaluation environnementale et sociale; délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ se conformer aux procédures nationales ; ▪ délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Centre Ivoirien AntiPollution	délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ se conformer aux procédures nationales ; ▪ délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Direction du Foncier Rural et du Cadastre Rural	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus de sélection et de transfert des titres de propriété ▪ Délivrance des titres de propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ se conformer aux procédures nationales ; ▪ délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Agence Foncière Rurale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus de sélection et de transfert des titres de propriété ▪ Délivrance des titres de propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ se conformer aux procédures nationales ; ▪ délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Ecole Normale Supérieure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et affectation des enseignants et du personnel dans les CDP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
	Programme de Décentralisation des Universités	<ul style="list-style-type: none"> mise à disposition de site de construction de des annexes de l'ENS pour la formation des enseignants dans les CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informier sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère des Eaux et Forêts	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection des localités et des sites des CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informier sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection des localités et des sites des CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informier sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Autorités Locales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Conseil Régional Préfets de région Préfets de Département Sous-Préfets	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; Informier sur les projets; consultées de manière continue sur tous les aspects du compact qui pourraient impacter leurs prises de décision et leurs activités. Obtenir des contributions pour améliorer la conception des projets et l'impact sur l'environnement et les communautés ; Informier des impacts inévitables et obtenir des contributions pour les mesures d'atténuation; Convenir du rôle des autorités locales dans le suivi des impacts et fournir les commentaires au CNPC/MCA-CI ; Délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Entités locales	Village récepteur d'un collège Village constituant le bassin d'élèves Villages qui n'ont pas été sélectionnés COGES	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Informier les parties sur les projets ; Informier sur les exigences du Compact ; informer des progrès dans le choix des localités et des sites; Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ impact minimal ; ▪ Eviter les conflits sociaux 		
Membres des communautés	Chefs de village Responsable religieux Club de mère d'enfant-fille	Gestion du village; arbitrage des plaintes et conflits; Propriétaire des droits fonciers coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parties sur les projets ; ▪ Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; ▪ Informer les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; ▪ Informer les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Leaders locaux	arbitrage des plaintes et conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les projets ; • Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; • Informer des impacts inévitables et obtenir des commentaires sur les mesures d'atténuation; • Rôle du chef local dans le suivi des impacts et fournir des commentaires au projet 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Personnes affectées <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire foncier • Exploitant 	Ménages affectés par le déplacement involontaire (perte d'accès à la terre et moyens de subsistance)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parties sur les projets ; ▪ Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; ▪ Informer les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; ▪ Informer les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
	Groupes Vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, et les migrants incités à venir dans la zone les Projets du MCA en raison des possibilités économiques perçues)	Accès aux bénéfices du projet (universalité du bâtiment, accès à l'éducation et à l'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer spécifiquement pour décrire les avantages des projets et des activités dans le cadre du Compact 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP
Partenaires Techniques et Financiers	UNESCO, AFD, BM, USAID, UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du développement et la réalisation de projets similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Partage d'expérience dans des projets similaires 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Secteur privé	Cabinet d'étude de conception, ingénieur conseil ; Entreprise de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'études similaires ; ▪ Contrôle des travaux similaires ; ▪ Réalisation et supervision de travaux similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Obtenir des contributions sur la conception du projet ; ▪ Exécution des travaux 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP MCA-CI/FIT
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • ONG environnementale • ONG sociale (soutien aux travailleurs informels) • ONG Féminine (Promotion de la femme) • ONG internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise en compte des aspects E&S et de genre dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le projet; • Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; • Informer des impacts inévitables et des mesures d'atténuation prévues; • Informer sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Medias	<ul style="list-style-type: none"> • Relais d'information sur la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager des informations sur l'avancement des projets et des efforts d'atténuation des impacts. 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/DPACOM

12 Annexe 3.2: Plan d'Engagement et Communication, Formation Initiale des Enseignants

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Entités nationales					
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation	Direction des Ecoles, des Lycées et des Collèges (DELC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable du suivi de la gestion administrative et pédagogique des écoles ; mise en œuvre des projets de nouvelles écoles ; améliorer l'accès des filles et des enfants à besoins spécifiques ; promouvoir l'égalité du genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ informer des progrès dans la conception des plans des annexes de l'ENS; ▪ impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Direction des Affaires Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ processus de transfert des titres de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Direction Générale du Budget (nom)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétisation des activités impliquant des contributions financière de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DF
Ministère de la Fonction Publique	Direction du Personnel Civil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement du personnel enseignant et d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DA
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS)	Promotion de la SST; Promotion des couches vulnérables; Lutte contre l'extrême pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ prise en compte des aspects du Code du travail relatifs à la santé et la sécurité au travail ; ▪ implication dans le suivi et le contrôle de la conformité du projet en matière de santé et de sécurité (indicateurs de performance, d'impact et de résultats) dans la phase de 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
			construction		
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	Direction de la Cohésion Sociale	Promotion de l'égalité des genres et prise en compte des enjeux liés aux femmes et aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; prise en compte des enjeux liés aux femmes et groupes vulnérables 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Direction de l'Urbanisme et du Foncier	Planification urbaine et aménagement foncier; Appui technique lors de la réinstallation de populations; Maitrise des Plans de lotissements ; délivrance des titres de propriété foncière	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Dir. de la Construction, de la maintenance et des matériaux de construction	Responsable du suivi des travaux de construction.	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	à déterminer	Membre de la commission administrative d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; définir les barèmes de compensation 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Économie et des Finances	à déterminer	Paiement des contributions de l'Etat relatives aux activités les impliquant	<ul style="list-style-type: none"> Informer sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	Direction de la Cohésion Sociale	Prévention et résolution des conflits et des violences entre les communautés	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; prise en compte des aspects sociaux dans le projet 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Agence Nationale de l'Environnement	Mettre en œuvre les procédures d'évaluation environnementale et sociale; délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Centre Ivoirien AntiPollution	délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Direction du Foncier Rural et du Cadastre Rural	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection et de transfert des titres de propriété Délivrance des titres de propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Agence Foncière Rurale	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection et de transfert des titres de propriété Délivrance des titres de propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Ecole Normale Supérieure	<ul style="list-style-type: none"> Formation et affectation des enseignants et du personnel dans les CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL
	Programme de Décentralisation des Universités	<ul style="list-style-type: none"> mise à disposition de site de construction de des annexes de l'ENS pour la formation des enseignants dans les CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	<ul style="list-style-type: none"> Processus de sélection des localités et des sites des CDP 	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Autorités Locales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Conseil Régional Préfets de région Préfets de Département Sous-Préfets	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; Informers sur les projets; consultées de manière continue sur tous les aspects du compact qui pourraient impacter leurs prises de décision et leurs activités. Obtenir des contributions pour améliorer la conception des projets et l'impact sur l'environnement et les communautés ; Informers des impacts inévitables et obtenir des contributions pour les mesures d'atténuation; Convenir du rôle des autorités locales dans le suivi des impacts et fournir les commentaires au CNPC/MCA-CI ; Délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Entités locales	Village récepteur d'un collège Village constituant le bassin d'élèves Villages qui n'ont pas été sélectionnés COGES	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Informers les parties sur les projets ; Informers sur les exigences du Compact ; informer des progrès dans le choix des localités et des sites; Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; Eviter les conflits sociaux 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Membres des communautés	Chefs de village Responsable religieux Club de mère d'enfant-fille	Gestion du village; arbitrage des plaintes et conflits; Propriétaire des droits fonciers coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> Informers les parties sur les projets ; Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; Informers les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; Informers les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
	Leaders locaux	arbitrage des plaintes et conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les projets ; • Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; • Informer des impacts inévitables et obtenir des commentaires sur les mesures d'atténuation; • Rôle du chef local dans le suivi des impacts et fournir des commentaires au projet 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Personnes affectées <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire foncier • Exploitant 	Ménages affectés par le déplacement involontaire (perte d'accès à la terre et moyens de subsistance)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parties sur les projets ; ▪ Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; ▪ Informer les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; ▪ Informer les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP
	Groupes Vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, et les migrants incités à venir dans la zone les Projets du MCA en raison des possibilités économiques perçues)	Accès aux bénéfices du projet (universalité du bâtiment, accès à l'éducation et à l'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer spécifiquement pour décrire les avantages des projets et des activités dans le cadre du Compact 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP
Partenaires Techniques et Financiers	UNESCO, AFD, BM, USAID, UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du développement et la réalisation de projets similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Partage d'expérience dans des projets similaires 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Secteur privé	Cabinet d'étude de conception, ingénieur conseil ; Entreprise de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'études similaires ; ▪ Contrôle des travaux similaires ; ▪ Réalisation et supervision de travaux similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Obtenir des contributions sur la conception du projet ; ▪ Exécution des travaux 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP MCA-CI/FIT
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • ONG environnementale • ONG sociale (soutien aux travailleurs informels) • ONG Féminine (Promotion de la femme) • ONG internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise en compte des aspects E&S et de genre dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le projet; • Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; • Informer des impacts inévitables et des mesures d'atténuation prévues; • Informer sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Medias	<ul style="list-style-type: none"> • Relais d'information sur la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager des informations sur l'avancement des projets et des efforts d'atténuation des impacts. 	Réunions d'information trimestrielle	CEAO MCA-CI /DEE MCA-CI/DPACOM

13 Annexe 3.3: Plan d'Engagement et Communication, Centres de Formation Technique et Professionnelle

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Entités nationales					
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation	Direction des Ecoles, des Lycées et des Collèges (DELC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable du suivi de la gestion administrative et pédagogique des écoles ; mise en œuvre des projets de nouvelles écoles ; améliorer l'accès des filles et des enfants à besoins spécifiques ; promouvoir l'égalité du genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ informer des progrès dans la conception des plans des annexes de l'ENS; ▪ impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information trimestrielle	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Direction des projets, de l'équipement et de la maintenance (DPEM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ conception, le suivi et le contrôle de l'exécution technique et financière des projets de centres techniques et de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer dans l'élaboration et la validation des TDR études techniques et de supervision, les EIES et les PAR, ▪ Impliquer dans la validation des EIES et des PAR ; ▪ Impliquer dans le suivi des travaux de construction. 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Direction Générale du Budget (nom)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétisation des activités impliquant des contributions financière de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les exigences du Compact ; ▪ Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /DF
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS)	Promotion de la SST; Promotion des couches vulnérables; Lutte contre l'extrême pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer sur les exigences du Compact ; ▪ prise en compte des aspects du Code du travail relatifs à la santé et la sécurité au travail ; ▪ implication dans le suivi et le contrôle de la conformité du projet en matière de santé et de sécurité (indicateurs de performance, d'impact et de résultats) dans la phase de construction 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	Direction de la Cohésion Sociale	Promotion de l'égalité des genres et prise en compte des enjeux liés aux femmes et aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; prise en compte des enjeux liés aux femmes et groupes vulnérables 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Direction de l'Urbanisme et du Foncier	Planification urbaine et aménagement foncier; Appui technique lors de la réinstallation de populations; Maitrise des Plans de lotissements ; délivrance des titres de propriété foncière	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Dir. de la Construction, de la maintenance et des matériaux de construction	Responsable du suivi des travaux de construction.	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	à déterminer	Membre de la commission administrative d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; définir les barèmes de compensation 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Économie et des Finances	à déterminer	Paiement des contributions de l'Etat relatives aux activités les impliquant	<ul style="list-style-type: none"> Informé sur les exigences du Compact ; Impliquer dans le suivi de la mise en œuvre 	Réunions d'information bimensuelle	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Agence Nationale de l'Environnement	Mettre en œuvre les procédures d'évaluation environnementale et sociale; délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Centre Ivoirien AntiPollution	délivrer les permis environnementaux Suivi environnemental des sites des projets	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; se conformer aux procédures nationales ; délivrer les permis environnementaux 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
Autorités Locales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Conseil Régional Préfets de région Préfets de Département Sous-Préfets	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> informer sur les exigences du Compact ; Informers sur les projets; consultées de manière continue sur tous les aspects du compact qui pourraient impacter leurs prises de décision et leurs activités. Obtenir des contributions pour améliorer la conception des projets et l'impact sur l'environnement et les communautés ; Informers des impacts inévitables et obtenir des contributions pour les mesures d'atténuation; Convenir du rôle des autorités locales dans le suivi des impacts et fournir les commentaires au CNPC/MCA-CI ; Délivrer les titres de propriété 	Des séances de travail, des ateliers de validation, des missions conjointes	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Membres des communautés	Chefs de village Responsable religieux	Gestion du village; arbitrage des plaintes et conflits; Propriétaire des droits fonciers coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> Informers les parties sur les projets ; Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; Informers les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; Informers les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
	Leaders locaux	arbitrage des plaintes et conflits	<ul style="list-style-type: none"> Informers sur les projets ; Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; Informers des impacts inévitables et obtenir des commentaires sur les mesures d'atténuation; Rôle du chef local dans le suivi des impacts et fournir des commentaires au projet 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
	Personnes affectées <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire foncier • Exploitant 	Ménages affectés par le déplacement involontaire (perte d'accès à la terre et moyens de subsistance)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parties sur les projets ; ▪ Permettre au groupe de fournir une contribution à la conception des projets, afin de s'assurer que les projets causent un impact minimal ; ▪ Informer les parties sur les impacts inévitables, le calendrier et la nature des impacts, et les efforts déployés par les projets pour atténuer les impacts ; ▪ Informer les parties sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP
	Groupes Vulnérables (les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, et les migrants incités à venir dans la zone les Projets du MCA en raison des possibilités économiques perçues)	Accès aux bénéfices du projet (universalité du bâtiment, accès à l'éducation et à l'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer spécifiquement pour décrire les avantages des projets et des activités dans le cadre du Compact 	Réunion publique, interviews, focus group, enquête par questionnaire, suivi de la perception, tv, radio, journaux, mécanisme de règlement des griefs	MCA-CI/GSI MCA-CI /MESP
Partenaires Techniques et Financiers	AFD, UE, ONUDI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du développement et la réalisation de projets similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Partage d'expérience dans des projets similaires 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP
Secteur privé	Cabinet d'étude de conception, ingénieur conseil ; Entreprise de travaux CGECI CCICI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'études similaires ; ▪ Contrôle des travaux similaires ; ▪ Réalisation et supervision de travaux similaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les projets de projet; ▪ Obtenir des contributions sur la conception du projet ; ▪ Exécution des travaux 	Réunions d'information trimestrielle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP MCA-CI/FIT
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • ONG environnementale • ONG sociale (soutien aux travailleurs informels) • ONG Féminine (Promotion de la femme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la prise en compte des aspects E&S et de genre dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le projet; • Obtenir des contributions pour améliorer la conception du projet et minimiser l'impact sur l'environnement et les communautés; 	Réunions d'information bimensuelle	CEO MCA-CI /DEE MCA-CI/GSI MCA-CI /LEGAL MCA-CI /MESP

	Parties prenantes	Lien avec la sous activité	But	Fréquence et méthode de l'engagement	Responsable
	<ul style="list-style-type: none"> ONG internationale 		<ul style="list-style-type: none"> Informer des impacts inévitables et des mesures d'atténuation prévues; Informer sur le mécanisme de règlement des griefs et comment soumettre des griefs. 		
	Medias	<ul style="list-style-type: none"> Relais d'information sur la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Partager des informations sur l'avancement des projets et des efforts d'atténuation des impacts. 	Réunions d'information trimestrielle	CEAO MCA-CI /DEE MCA-CI/DPACOM

14 Annexe 4.1- Catégorisation Des Parties Prenantes de la sous-activité Construction des CDP

a) Catégorie 4

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	C4	Fo	Fo
	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques	C4	Fo	Fo
	Direction de l'Animation de la Promotion et du Suivi des COGES	C4	Fo	Fo
	Direction des Ressources Humaines	C4	Fo	Fo
	Direction de la Pédagogie et de la Formation continue des enseignants	C4	Fo	Fo
	Direction de la coordination et de l'exécution des projets	C4	Fo	Fo
	Direction des Affaires Juridiques	C4	Fo	Fo
	Direction des Technologies et des Systèmes d'Information	C4	Fo	Fo
	Direction des Affaires Financières	C4	Fo	Fo
	Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	C4	Fo	Fo
	Direction Générale du Budget	C4	Fo	Fo
	Ministère de la Fonction Publique	C4	Fo	Fo
	Direction du Personnel Civil	C4	Fo	Fo
	Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier	C4	Fo	Fo
	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	C4	Fo	Fo
	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	C4	Fo	Fo
	Direction de la Cohésion Sociale	C4	Fo	Fo

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités régionales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation	C4	Fo	Fo
Entités locales/ Membres des communautés	Chefs de village récepteur de CDP	C4	Fo	Fo
	Chefs de village constituant le bassin d'élèves	C4	Fo	Fo
	Cadres ressortissants des localités	C4	Fo	Fo
	Responsables religieux	C4	Fo	Fo
	Comités villageois de Suivi	C4	Fo	Fo
	Personnes affectées			
	• Propriétaire foncier	C4	Fo	Fo
	• Exploitant	C4	Fo	Fo
• Femme, jeune, groupe vulnérable	C4	Fo	Fo	

b) Catégorie 3

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	C3	Fo	Fa
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fo	Fa
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	C3	Fo	Fa
	Ecole Normale Supérieure	C3	Fo	Fa
	Ministère des Eaux et Forêts	C3	Fo	Fa
	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	C3	Fo	Fa
	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité			

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités régionales	Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fo	Fa
	Direction Régionale de la Solidarité, Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	C3	Fo	Fa
	Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	C3	Fo	Fa
	Conseil Régional	C3	Fo	Fa
	Préfets de région	C3	Fo	Fa
	Préfets de Département	C3	Fo	Fa
	Sous-préfets	C3	Fo	Fa
Entités locales/ Membres des communautés	Chefs de village qui n'ont pas été sélectionnés	C3	Fo	Fa
	Cadres ressortissants des localités	C4	Fo	Fo
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le CICG (communication gouvernementale) 	C3	Fo	Fa
ONG	<ul style="list-style-type: none"> ONG environnementale 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG sociale (soutien aux travailleurs informels) 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG Féminine (Promotion de la femme) 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG internationale 	C3	Fo	Fa

c) Catégorie 2

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales	Ministère de l'Économie et des Finances	C2	Fa	Fo
	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	C2	Fa	Fo
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	C2	Fa	Fo
	Programme de Décentralisation des Universités	C2	Fa	Fo
Entités locales/ Membres des communautés	COGES	C2	Fa	Fa
	Clubs de mère d'enfant-fille	C2	Fa	Fo
	Cadres ressortissants des localités	C4	Fo	Fo
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • CGECI (secteur privé en Côte D'Ivoire) • intermédiaires financiers régionaux/locaux • La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte D'Ivoire (CCICI) • Coopérative Agricole 	C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo

d) Catégorie 1

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Partenaire Technique et Financier	UNESCO, AFD, BM, USAID, UNICEF	C1	Fa	Fa

15 Annexe 4.2- Catégorisation des Parties Prenantes, Formation Initiale des Enseignants

a) Catégorie 4

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	C4	Fo	Fo
	Direction des Ecoles, des Lycées et des Collèges	C4	Fo	Fo
	ETFP	C4	Fo	Fo
	Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	C4	Fo	Fo
	Direction Générale du Budget	C4	Fo	Fo
	Ministère de la Fonction Publique	C4	Fo	Fo
	Direction du Personnel Civil	C4	Fo	Fo
	Ministère de l'Économie et des Finances	C4	Fo	Fo
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	C4	Fo	Fo
Ecole Normale Supérieure	C4	Fo	Fo	
Entités régionales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation	C4	Fo	Fo

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Membres des communautés	Chefs de village	C4	Fo	Fo
	Responsable religieux	C4	Fo	Fo
	Personnes affectées	C4	Fo	Fo
	• Propriétaire foncier	C4	Fo	Fo
	• Exploitant	C4	Fo	Fo
	• Femme, jeune, groupe vulnérable			

b) Catégorie 3

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fa	Fo
	Ministère des Infrastructures Économiques	C3	Fa	Fo
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	C3	Fo	Fa
Entités régionales	Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fo	Fa
	Conseil Régional	C3	Fo	Fa
	Préfets de région	C3	Fo	Fa
	Préfets de Département	C3	Fo	Fa
	Sous-préfets			
Secteur privé	• Le CICG (communication gouvernementale)	C3	Fo	Fa
ONG	• ONG environnementale	C3	Fo	Fa
	• ONG sociale (soutien aux travailleurs informels)	C3	Fo	Fa
	• ONG Féminine (Promotion de la femme)	C3	Fo	Fa
			C3	Fo

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
	<ul style="list-style-type: none"> ONG internationale 			

c) Catégorie 2

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	C2	Fa	Fo
	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté	C2	Fa	Fo
	Direction de la Cohésion Sociale	C2	Fa	Fo
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> CGECI (secteur privé en Côte D'Ivoire) 	C2	Fa	Fo
	<ul style="list-style-type: none"> La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte D'Ivoire (CCICI) 	C2	Fa	Fo
	<ul style="list-style-type: none"> Coopérative Agricole 	C2	Fa	Fo

d) Catégorie 1

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	C1	Fa	Fa
Partenaire Technique et Financier	UNESCO, AFD	C1	Fa	Fa

16 Annexe 4.3- Catégorisation des Parties Prenantes, Centres de Formation Technique et Professionnelle

a) Catégorie 4

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	C4	Fo	Fo
	Direction des Ecoles, des Lycées et des Collèges	C4	Fo	Fo
	ETFP	C4	Fo	Fo
Entités régionales	Directions Régionale et Départementale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation	C4	Fo	Fo
Membres des communautés	Chefs de village	C4	Fo	Fo
	Responsable religieux	C4	Fo	Fo
	Comités Villageois de Suivi	C4	Fo	Fo
	Personnes affectées	C4	Fo	Fo
	• Propriétaire foncier	C4	Fo	Fo
	• Exploitant	C4	Fo	Fo
• Femme, jeune, groupe vulnérable				

b) Catégorie 3

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	C3	Fo	Fa
	Direction Générale du Budget	C3	Fo	Fa
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fo	Fa
	Ministère des Infrastructures Économiques	C3	Fo	Fa
	Ministère de l'Économie et des Finances	C3	Fo	Fa
	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	C3	Fo	Fa
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	C3	Fo	Fo
Entités régionales	Direction Régionale du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	C3	Fo	Fa
	Conseil Régional	C3	Fo	Fa
	Préfets de région	C3	Fo	Fa
	Préfets de Département	C3	Fo	Fa
	Sous-préfets	C3	Fo	Fa
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le CICG (communication gouvernementale) 	C3	Fo	Fa
ONG	<ul style="list-style-type: none"> ONG environnementale 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG sociale (soutien aux travailleurs informels) 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG Féminine (Promotion de la femme) 	C3	Fo	Fa
	<ul style="list-style-type: none"> ONG internationale 	C3	Fo	Fa

c) Catégorie 2

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Entités nationales Niveau central	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté Direction de la Cohésion Sociale	C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • CGECI (secteur privé en Côte D'Ivoire) • Intermédiaires financiers régionaux/locaux • La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte D'Ivoire (CCICI) • Coopérative Agricole 	C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fa
		C2	Fa	Fo
		C2	Fa	Fo

d) Catégorie 1

Catégorie	Entité	Catégorie	Influence	Intérêt
Partenaire Technique et Financier	AFD, UE, ONUDI	C1	Fa	Fa

17 Annexe 5 : Plan Trimestriel : Engagement et Communication Avec les Parties Prenantes

Activité	Sous activité	Date	Objectif d'engagement	Type d'engagement	Responsabilité	Partie(s) prenante(s)	Besoins en matériel/ moyens de communication	But/résultat attendu de l'activité d'engagement
Atelier relatif à la Présentation du Projet Compétences -les Conditions Préalables, les engagements, Enjeux et défis à relever		29-31 janvier 2019	Présentation du Projet Compétences - les Conditions Préalables, les engagements, Enjeux et défis à relever	Atelier d'explication	spécialiste en éducation, les juristes et le spécialiste en environnement	MENETFP	Compact et PIA en version française	Se familiariser avec les défis à relever ; Prise de disposition au sujet des actions à mener
Sélection des localités	Présentation des résultats de sélection des localités	16-17 janvier 2019	Présentation de la méthodologie, des critères et des résultats de sélection	Séance de travail	MCA/MCC	MENETFP/SEJEN		Recevoir les inputs du MCA/MCC
	Présentation des résultats de sélection des localités	XX Mars 2019	Présentation de la méthodologie, des critères et des résultats de sélection Validation de la liste des localités bénéficiaires d'un CDP (dans chacune des deux régions) Expliquer le processus de sélection (transparence) S'assurer que les localités choisies sont appropriées	Atelier de validation animé par le spécialiste en éducation du MCA-CI (avec la participation du MCC)	MCA-CI/MENETFP/SEJEN	Autorité régionale et locale DSPS DREN Préfet Sous-préfets ONG en éducation	Présentation du processus de sélection Échanges par sous-préfecture sur la liste des localités choisies	Identifier les résistances possibles aux localités choisies Répondre aux questions relatives au processus de sélection Développer un consensus pour appuyer l'annonce publique des localités bénéficiaires

Activité	Sous activité	Date	Objectif d'engagement	Type d'engagement	Responsabilité	Partie(s) prenante(s)	Besoins en matériel/ moyens de communication	But/résultat attendu de l'activité d'engagement
			socialement					
	Présentation des résultats des consultations	5 ^{ème} Réunion du CA	Progrès dans le choix des localités	Réunion d'information	MENETFP/SEJEN	Membres du CA		Accord sur le processus de sélection des localités
Normes et plans-types de construction d'infrastructures scolaires								
Elaboration des accords des entités de mise en œuvre	Entité de mise en œuvre : rôles et responsabilité	29-31 janvier 2019	Présentation du Projet Compétences, présentation sur les entités de mise en œuvre, les rôles et responsabilités	Atelier d'information	spécialiste en éducation, les juristes et le spécialiste en environnement	MENETFP/MESRS/ MINEDD/MFFE/MSCSLP/ MFP/MIS/MINADER/ MCLU Autres Services/départements identifiés potentiellement comme entités de mise en œuvre	Compact et PIA en version française Cadre général des entités de mise en œuvre	Se familiariser avec les différents accords avec les entités pour la mise en œuvre du Compact
	Entité de mise en œuvre : définition des activités et tâches	XX février 2019	Présentation des activités et tâches des entités de mise en œuvre	Atelier d'information	spécialiste en éducation, les juristes et le spécialiste en environnement	MENETFP/MESRS/ MINEDD/MFFE/MSCSLP/ MFP/MIS/MINADER/ MCLU Autres Services/départements identifiés potentiellement comme entités de mise en œuvre	Cadre général des entités de mise en œuvre ; Annexes I et II	Inputs sur les rôles et responsabilités des entités de mise en œuvre
	Entité de mise en	XX mars 2019	Présentation de l'estimation	Atelier d'information	spécialiste en éducation, les	MENETFP/MESRS/ MINEDD/MFFE/MSCSLP/	Cadre général des entités de	Inputs sur le budget

Activité	Sous activité	Date	Objectif d'engagement	Type d'engagement	Responsabilité	Partie(s) prenante(s)	Besoins en matériel/ moyens de communication	But/résultat attendu de l'activité d'engagement
	œuvre : estimation budgétaire		budgétaire		juristes et le spécialiste en environnement	MFP/MIS/MINADER/ MCLU Autres Services/départements identifiés potentiellement comme entités de mise en œuvre	mise en œuvre ; Annexes I, II et III	

18 Annexe 6 : Procédure du mécanisme de règlement des griefs

1. Titre	Procédure du mécanisme de gestion des griefs
2. Code	Projet Compétences- PO01
3. Nombre de pages	03
4. Définition	<ul style="list-style-type: none"> - Requérant: personne, groupe ou organisation soumettant une plainte verbale ou manuscrite; - Plainte: expression d'une insatisfaction résultant de problèmes réels ou perçus, faisant généralement référence à une source précise d'inquiétude et/ou réclamant une solution spécifique. Aux fins du MRG, les impacts réels ou ressentis sont traités de manière similaire et sont soumis à la même procédure établie. Les termes différend, plainte, grief, inquiétude, préoccupation sont indifféremment utilisés dans ce document ; - Mécanisme d'enregistrement et de gestion des griefs du projet Compétences est tout mécanisme mis en œuvre pour objet de recueillir les préoccupations ou les plaintes des personnes affectées ou intéressées par les activités du projet afin d'établir un dialogue fructueux entre elles et le MCA- Côte d'Ivoire sans chercher à imputer la responsabilité ou la faute à une quelconque de ces parties.
5. Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un système efficace, transparent, équitable et non discriminatoire permettant aux personnes affectées et/ou intéressées par les sous-activités construction des CDP, des antennes de l'ENS et des centres TVET dans le cadre du projet Compétences de porter leurs préoccupations au MCA- Côte d'Ivoire, - Établir au cours de la mise en œuvre du Programme Compact, un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.
6. Principes régissant le mécanisme de règlement des griefs	<p>Le mécanisme de règlement des griefs du projet Compétences est conçu pour être simple, robuste, disponible et facilement utilisable par les populations affectées. Ce mécanisme doit pouvoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhensible par les populations locales, quel que soit leur niveau d'éducation ; - Réactif (les plaignants doivent se voir indiquer un délai de réponse de la part du Projet) ; - Culturellement approprié et accessible (utilisant des technologies et des méthodes comprises et appréhendables par les populations locales, y compris les illettrés) ; - Non discriminant, c'est-à-dire accessible à tous les individus, hommes, femmes, personnes vulnérables, etc. ; - Gratuit pour les plaignants, qu'il s'agisse du coût d'un éventuel déplacement ou d'un possible recours à une tierce partie ; - Adapté à la spécificité de la plainte notamment aux cas de violences basées sur le genre, de traite des personnes et d'abus d'enfants; - Transparent et neutre de façon à éviter tout recours à la force ou à la contrainte ; - Documenté et assuré la divulgation adéquate des plaintes ainsi que toutes les mesures correctives ; - Amélioré la performance environnementale et sociale du MCA- Côte d'Ivoire.
7. Contenu de la procédure	<p>La procédure de règlement des griefs est représentée par le logigramme joint en annexe 7 ci-dessous. Les différentes étapes de formulation et règlement des griefs sont les suivantes :</p> <p>Etape 1 : Formulation du grief</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un membre ou plusieurs membres de la communauté ou toute personne ou entité ayant une question, une préoccupation, une doléance, un grief ou une plainte peut la signaler auprès du : 2. CMC, 3. Chef de village ou de quartier,

1. Titre	Procédure du mécanisme de gestion des griefs
	<p>4. Directeur technique de la mairie ou de la sous-préfecture, 5. De l'entrepreneur, 6. Du Maître d'œuvre; 7. des bureaux régionaux du MCA- Côte d'Ivoire; 8. ou au siège du MCA- Côte d'Ivoire. 9. Les préoccupations ou griefs peuvent être portés via les canaux mis en place à cet effet, à savoir par courrier, ou courriel ou voie téléphonique ou par le biais d'un registre.</p> <p>Etape 2 : Enregistrement, examen de la recevabilité et accusé de réception de la demande</p> <p>10. Les griefs enregistrés par le chef de village ou de quartier, le directeur technique de la maire ou de la sous-préfecture sont transmis soit à l'entrepreneur, au CMC Maître d'œuvre, au bureau régional du MCA- Côte d'Ivoire ou au siège du MCA- Côte d'Ivoire. 11. Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la demande, le propriétaire du grief l'enregistre, examine sa recevabilité et envoie un accusé de réception au demandeur. 12. Le propriétaire du grief indique au demandeur et au public si le grief répond aux critères.</p> <p>Etape 3: Résolution du litige</p> <p>13. Les plaintes concernant la mise en œuvre du PAR à l'intérieur des emprises prévues par les APD et les DAO des projets (avant la construction) seront traitées par le consultant Mobilisation Communautaire, qui est en charge de la mise en œuvre du PAR; 14. Ingénieurs de Supervision sont responsables du traitement des plaintes de destruction de biens et d'empiètement hors emprise, ainsi que d'autres types de défaillances comme les embauches, les désordres sociaux, les accidents routiers, les comportements dangereux ou répréhensibles, les problèmes de circulation ou de signalisation, les bruits, les poussières, l'utilisation non-permise des ressources en eau, les bris et les pollutions de toutes sortes, etc.). 15. Le MCA- Côte d'Ivoire est responsable de la résolution des plaintes majeures comme les accidents graves, les décès, les blessures graves, les déversements accidentels. 16. En consultation avec le plaignant et tout spécialiste technique requis, le propriétaire de la plainte examine alors la requête pour déterminer les faits, qui en est le responsable et ce qui peut être entrepris. Cette enquête constitue les éléments de base de la proposition de solution qui sera apportée à la plainte</p> <p>Etape 4: Obtention du consentement concernant la résolution du litige</p> <p>17. Aucun processus de règlement de litiges ne pourra avancer sans le consentement volontaire des principales parties concernées. Ainsi, en concertation avec le requérant et tout autre membre du personnel compétent, le propriétaire de la plainte propose une solution qu'il présente au requérant. Si le requérant est d'accord, la solution est mise en œuvre. 18. Si la solution est rejetée, le propriétaire fait un rapport au DESP qui présente le grief au comité d'appel qui est le CRRG présidé par le chef de village/quartier ou le préfet ou le maire selon le cas. 19. Le CRRG en concertation avec le requérant trouve une solution au grief. Si la solution est acceptée par le requérant, elle est mise en œuvre. Si elle est refusée par le requérant, ce dernier est en mesure de saisir les juridictions nationales compétentes. 20. Un rapport est fait au DESP qui lui a son tour fait un rapport au DEPC. Le DEPC à son tour saisit le DAJ pour le suivi du grief avec les juridictions nationales compétentes.</p>

1. Titre	Procédure du mécanisme de gestion des griefs			
	<p>Etape 5: Arrêt du processus de consultation</p> <p>21. Toutes les parties à la recherche de solution au grief peuvent, à tout moment, mettre fin au processus de règlement des litiges si elles ne sont plus d'accord avec la solution adoptée. Dans certaines circonstances, le processus de consultation pourra se terminer par l'absence de résolution. En pareilles circonstances, un rapport circonstancié devra être soumis au MCA- Côte d'Ivoire, résumant la demande, les mesures prises pour tenter de résoudre les questions soulevées par ladite demande, et des recommandations concernant les actions complémentaires à mener, le cas échéant.</p> <p>Etape 6: Suivi et contrôle des griefs et de leur résolution</p> <p>22. Une fois terminé, le processus de résolution de litige, le DESP soumettra son rapport, y compris l'accord de règlement le cas échéant et toutes recommandations concernant les actions complémentaires au MCA- Côte d'Ivoire et à toutes les parties prenantes concernées.</p> <p>23. Le DESP sera chargé d'instruire, de suivre les griefs et leur aboutissement, et tiendra un registre centralisé de tous les griefs.</p> <p>24. Le contrôle et le suivi du traitement des griefs permettront au MCA- Côte d'Ivoire de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et rendre compte de la nature et de la fréquence des plaintes et de l'efficacité de leur traitement ; - identifier les tendances systémiques concernant les conflits environnementaux et sociaux avec les communautés ; - de construire une base de connaissances permettant d'affiner et de renforcer le rôle du MCA- Côte d'Ivoire dans la résolution des litiges communautaires. <p>25. La plainte fait l'objet d'un suivi pendant une période raisonnable pour s'assurer que le requérant n'exprime pas d'autres préoccupations, puis, est close.</p> <p>26. Le processus de règlement de la plainte et ses résultats sont évalués par la direction ; cette évaluation fait partie intégrante non seulement de l'engagement liant le MCA- Côte d'Ivoire et la communauté, mais aussi de l'appréciation des risques et de l'analyse stratégique.</p>			
8. Documents de références	- SGES Projet Compétences			
9. Responsabilités	Partie/Entité	Responsabilité	Document ou livrable	
	▪ DG MCA- Côte d'Ivoire			
	▪ DEPC			
	▪ DPES			
	▪ ESOC Compétences			
	▪ Entreprise des travaux			
	▪ Ingénieur de Supervision			
10. Etat d'avancement	Elaboré	Validé	En cours d'exécution	
	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /-X-/	
	Le : 08/05/2019	Le :	Le:	
11. Durée et période d'exécution	Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié			
	Durée : toute la durée du programme Compact			
12. Suivi/Evaluation	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire

19 Annexe 7 : logigramme du mécanisme de gestion des griefs

